

1346 http://lapresse.infinet.net

Cyberpresse

Des internautes à haute vitesse frappent un mur !
page A12



Monde

Après son coup d'État, le général Musharraf décrète l'état d'urgence au Pakistan

page A8

Baseball

page S7

Hockey

page S3

GM-Boisbriand: Manley en remet

L'industrie automobile est assez riche pour financer seule son développement, dit-il

VINCENT MARISSAL et KATIA GAGNON

La survie de l'usine GM de Boisbriand ne tient pas à une subvention gouvernementale, selon le ministre fédéral de l'Industrie, John Manley, qui soutient que l'industrie automobile est assez riche pour financer seule son développement.

Selon les informations obtenues hier par La Presse, les géants américains et japonais de l'automobile ont investi plus de cinq mil-

liards dans la rénovation, la reconversion ou la construction d'usines et d'ateliers en Ontario au cours des cinq dernières années, sans réclamer un sou des gouvernements.

Depuis 1994, Chrysler a dépensé plus de deux milliards dans ses usines; Ford, plus de 1,3 milliard; GM, près d'un milliard; Honda et Toyota, au moins 400 millions chacune.

Selon le ministre, c'est là la preuve que les constructeurs d'automobiles n'ont pas besoin de l'aide financière des gouvernements pro-

vinciaux ou fédéral. « GM a fait des profits de 1,4 milliard dans le premier trimestre de l'année, indique une source fédérale proche du dossier. C'est difficile de justifier l'investissement de fonds publics dans une industrie aussi rentable. D'ailleurs, ce n'est pas dans la culture des constructeurs d'autos au Canada de demander des subventions, mais c'est un réflexe au Québec que d'investir des fonds publics quand ça va mal dans un secteur. »

L'aide gouvernementale sous forme de

prêts accordée dans les années quatre-vingt à Hyundai n'a pas empêché la fermeture de l'usine de Bromont, rappelle-t-on à Ottawa.

Encore sous le choc de l'éclosion, cette semaine, d'un plan de survie de 360 millions concocté par le gouvernement Bouchard pour l'usine de Boisbriand, Ottawa continue d'affirmer que Québec fait fausse route.

« Il y a un risque que l'on soit obligé de mettre de l'argent, maintenant que Québec

Voir GM-BOISBRIAND en A2

Les routiers se trompent de cible, soutient Chevrette

MARTIN PELCHAT du bureau de La Presse, QUÉBEC

C'est à Ottawa et non à Québec qu'auraient dû s'en prendre la grande majorité des camionneurs qui ont orchestré le blocus des derniers jours, soutient le ministre québécois des Transports, Guy Chevrette.

Selon le ministre, qui commentait la crise pour la première fois hier — il était à Kuala Lumpur quand elle a éclaté — pas moins de 8000 des 10 000 camionneurs concernés par les revendications des manifestants sont régis par le Code canadien du travail, parce qu'ils travaillent dans le commerce interprovincial. C'est donc vers Ottawa qu'ils devraient se tourner pour obtenir leur syndicalisation.

« Ils se trompent de cible, lance Guy Chevrette. La raclée, ce n'est pas à moi qu'il faut la donner. Je ne peux pas me substituer aux juridictions du fédéral, même si eux autres empiètent allègrement sur les nôtres. »

Québec peut au mieux offrir son soutien et son écoute à ces camionneurs, explique en substance le ministre, qui rencontrera aujourd'hui les leaders de la CSD, de la CSN et de la FTQ. Il a précisé n'avoir accepté de voir la CSD et la CSN qu'une fois assuré qu'il ne subsistait aucune forme de blocus. La ministre du Travail, Diane Lemieux, sera absente, mais son sous-ministre accompagnera M. Chevrette aujourd'hui.

Parmi les 2000 autres, qui eux peuvent se prévaloir du Code québécois du travail, certains peuvent atteindre leur but, la syndicalisation, sans aucune modification au Code du travail, soutient Guy Chevrette. « Ils n'ont qu'à demander une accréditation en vertu du Code actuel. »

M. Chevrette avait convoqué la presse hier pour annoncer en grande pompe la conclusion de deux ententes qui toucheront 7000 camionneurs artisans

Voir LES ROUTIERS en A2

Le 9^e amène ses couleurs



Le somptueux paquebot du 9^e de Eaton a finalement été placé en cale sèche hier. Les dames du 9^e, comme on les appelle depuis 68 ans, devront prodiguer leurs petits soins ailleurs. Car malgré la décision du ministère de la Culture et des Communications de protéger le restaurant en vertu de la Loi sur les biens culturels, le restaurant a dû fermer ses portes hier en attendant que rouvre le magasin. Hier midi, les employés, une soixantaine en tout, ont abaissé le pavillon de Eaton durant une cérémonie émouvante. Annette Cortez, doyenne du groupe, ne pouvait retenir ses larmes, pas plus que les autres membres de la famille du 9^e. A lire en page A3

PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Peines de prison exemplaires contre des pro-nazis

CHRISTIANE DESJARDINS

Les crimes haineux ne sont pas tolérés. C'est le message que le juge Gilles Cadieux, de la Cour du Québec, a lancé à huit membres des White Warriors Skinhead, des skinheads pro-nazis, hier, en imposant à trois d'entre eux des peines de prison beaucoup plus lourdes que ce que la défense et la Couronne recommandaient d'un commun accord.

Sept des huit hommes dans la vingtaine s'étaient reconnus coupables un peu plus tôt cette semaine d'une série d'accusations, dont voies de fait avec lésion et possession d'arme, pour avoir attaqué et blessé six clients, dont trois femmes, dans un bar du boulevard Saint-Laurent, le 27 juin 1998. La suggestion commune de la Couronne, représentée par M^e Alain Pilote, et des cinq avocats de la défense, était de trois mois d'emprisonnement, à être purgés les fins de semaine, afin de ne pas nuire à leur travail et leur vie familiale — certains ont de jeunes enfants. En tenant compte des antécédents judiciaires de chacun, le juge Cadieux a imposé des peines de prison continue à trois des accusés, soit Brant Smith (15 mois), Daniel Brunet (neuf mois), et son frère Claude (six mois.)

Mathieu Dubois, qui n'avait pas d'antécédent judiciaire, a écopé d'une peine discontinue de 90 jours de prison et d'une amende de 700 \$ pour possession d'arme prohibée. Sylvain Quirion purgera une peine discontinue de 90 jours de prison, tout comme Steve Lavallée. En ce qui concerne Jonathan Côté,

Voir PEINES en A2

Le Sénat américain rejette le traité sur les essais nucléaires

d'après l'Agence France-Presse WASHINGTON

Le contrôle des armements dans le monde est sérieusement menacé par le rejet du traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires (CTBT) par le Sénat américain, relançant les risques de prolifération.

Plusieurs spécialistes considéraient hier que des décennies d'efforts dans le domaine du contrôle des armements étaient désormais remises en cause, même si le président Clinton a affirmé que Washington n'avait aucune intention de re-

prendre les essais. On craint que ce soit l'ensemble du régime établi à partir de 1968 par le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui soit remis en question. Ce traité interdit aux détenteurs de l'arme nucléaire de fournir des armes nucléaires ou des renseignements à d'autres États.

Des inquiétudes particulières au sujet de l'Inde et du Pakistan se font aussi entendre. Le coup d'État militaire à Islamabad, le premier dans un pays doté de capacités nucléaires, souligne les dangers de voir les armes nucléaires se propager

vers des régimes instables et des adversaires régionaux. Des pays tels que l'Iran, l'Irak, la Corée du Nord, l'Indonésie et même l'Égypte pourraient être tentés de procéder aussi à des essais nucléaires, bientôt suivis par le Japon et la Corée du Sud par exemple.

Le président Clinton s'est engagé hier à continuer de lutter en faveur du CTBT. Il a aussi précisé que les États-Unis continueront à observer leur moratoire sur les essais nucléaires, en vigueur depuis 1992.

Voir LE SÉNAT en A2

Cowpland accusé de délit d'initié

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario accuse Michael Cowpland, PDG de la société Corel, d'avoir enfreint les lois sur les valeurs mobilières de la province. M. Cowpland, accusé de délit d'initié, aurait vendu 2,4 millions d'actions de sa société six semaines avant qu'elle ne fasse part de résultats financiers médiocres. La compagnie anticipait alors une perte trimestrielle de 32 millions. Voir page C5

78 JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces	- affaires C2	Cantin Philippe A5	Feuilleton C12	Mot mystère C11
- index B12	Arts et spectacles B4 à B11	Décès C14	Horoscope C11	Opinions B3
- immobilier B12, B13	- horaire spectacles B10	Économie C1 à C10	Le bridge B13	Politique B1, B14
- marchandises B13, C11	- horaire télévision B5	Éditorial B2	Le monde A8	Tabloïd Sports
- emplois C11	Bandes dessinées B13	Êtes-vous observateur B12	Loteries A2, A9	- Pierre Trudel S5
- automobile C12, C13			Mots croisés C12, S10	

ÉDITORIAL

GM: investir dans le passé - Alain Dubuc page B2

MÉTÉO

Nuageux avec percées de soleil Max. 11, min. 5 Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

Professionnels de la vision - La mode notre passion

GREICHE SCAFF OPTOMÉTRISTES

PAYEZ SUR **12 Mois** SANS INTÉRÊT*

en 12 versements égaux applicable sur le 2 pour 1

60 succursales pour vous servir

* détails en magasin

Suites de la une

GM-Boisbriand: Manley en remet

GM-BOISBRIAND / Suite de la page A1

est sorti avec ça, reprend notre source. Ça ne respecte pas notre plan de match, il n'a jamais été question de ça dans nos discussions. Au contraire, nous avons préparé, avec Québec et le comité de survie de l'usine, une vidéo et un dossier visant à démontrer à GM les avantages de rester et d'investir à Boisbriand.»

Selon Ottawa, le plan de match prévoyait une nouvelle visite des deux gouvernements et du comité de survie au siège social de GM à Detroit, sitôt la nouvelle entente conclue entre le constructeur et les Travailleurs unis de l'automobile.

Bombardé de questions par le Bloc québécois aux Communes, le ministre Manley n'a

pas non plus apprécié de se faire reprocher de ne rien faire pour sauver l'usine de Boisbriand.

« Nous avons une usine efficace à Boisbriand, nous sommes compétitifs, alors pourquoi offrir de l'argent avant même qu'une demande ne soit faite ? a demandé M. Manley après la période des questions. Les géants de l'auto ont déjà investi beaucoup d'argent en Ontario sans l'aide du gouvernement. Ils ont aussi fermé des usines.»

Selon le ministre de l'Industrie, les subventions sont inutiles pour garder GM à Boisbriand, la compétitivité de l'usine devrait suffire largement à convaincre le constructeur américain de rester au Québec.

« Ça n'a jamais été nécessaire pour le gouvernement fédéral de mettre de l'argent

(dans l'industrie de l'auto) parce que le Canada est très compétitif », a répondu le ministre au Bloc qui lui reprochait de rester les bras croisés à un moment critique de l'avenir de l'usine des Basses-Laurentides.

Même le premier ministre Chrétien a senti le besoin de se lever en Chambre pour prendre la défense de son ministre, qui, rappelle-t-il, a lui-même organisé la première rencontre à Detroit, l'hiver dernier.

Le ministre québécois des Finances, Bernard Landry, a quant à lui été piqué au vif par les commentaires de son homologue fédéral John Manley, qui l'a accusé mercredi de s'être montré « irresponsable » en offrant une aide financière à GM pour assurer la survie de son usine de Boisbriand.

« J'ai été extrêmement poli avec M. Man-

ley, mais comme il m'a traité d'irresponsable, moi, je vais lui rappeler qu'il est responsable de l'économie canadienne. Et ce n'est pas parce qu'il est en Ontario, où se trouvent 95 % de l'industrie automobile, qu'il a le droit de se désintéresser de ce qui se passe au pied des Laurentides », a tranché un Bernard Landry incisif.

M. Manley peut évidemment prendre le problème de Boisbriand avec un grain de sel, lui qui est originaire de l'Ontario, où se retrouvent 400 000 emplois liés à l'industrie automobile, souligne M. Landry. « S'il y avait 400 000 emplois automobiles au Québec et qu'il y en avait 1200 de menacés, je serais moins angoissé que je ne le suis présentement. Je trouve que M. Manley fait preuve d'une insensibilité économique remarquable face à la question québécoise.»

Les routiers se trompent de cible, soutient Chevrette

LES ROUTIERS / Suite de la page A1

impliqués dans le transport en vrac. « Cela prouve que la voie de la négociation est préférable à celle de la confrontation et la prise en otage de citoyens », a-t-il martelé.

Il s'est défendu de jeter de l'huile sur le feu en jouant un groupe de camionneurs contre un autre. « On a la preuve vivante d'un groupe qui a décidé de jouer le jeu de la négociation de bonne foi. Ça a pris cinq mois. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on en arrive à ce type d'entente. Un gouvernement ne peut pas négocier avec quelqu'un qui se place en état d'illégalité.»

« La seule manière »

Le président de l'Association nationale des camionneurs artisans (ANCAI), Clément Bélanger, qui a négocié avec Québec les ententes dont profiteront 4000 de ses membres, a cependant refusé de jeter la pierre aux camionneurs associés à la CSD et à la CSN, dont le mouvement a été stoppé par une injonction.

« C'est la seule manière de se faire entendre », dit-il, en rappelant que son association avait aussi frappé un grand coup en 1990, en ceinturant la colline parlementaire ; 2000 camions étaient en outre demeurés stationnés pendant 17 jours. L'ANCAI a aussi stoppé

ses poids lourds pendant une journée il y a un an, alors qu'elle participait encore à la coalition avec la CSD.

Si M. Bélanger reproche une chose à ces camionneurs indépendants, c'est de n'avoir pas d'abord formé une association — la sienne existe depuis 30 ans — pour donner plus de poids à leurs revendications. L'ANCAI regroupe environ 4000 camionneurs « artisans », qui ne possèdent qu'un camion et travaillent surtout dans le marché local.

Des deux ententes annoncées hier par M. Chevrette, une première, valide sur sept ans, concerne le transport d'agrégats par camion à benne basculante et prévoit une clause préférentielle d'embauche et des tarifs minimums

pour les travaux de construction de routes publiques gérés par le ministère des Transports.

La seconde, d'une durée de cinq ans, touche le domaine du transport du bois en longueur et en billots provenant des forêts publiques et implique l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec. Elle assure un ordre d'embauche selon l'ancienneté des camionneurs et des mécanismes de conciliation et d'arbitrage.

Selon M. Chevrette, ces ententes sont conformes aux accords commerciaux et visent aussi à contrer les effets négatifs de la déréglementation que le fédéral entend mettre en oeuvre à partir de janvier prochain.

Peines de prison exemplaires contre des pro-nazis

PEINES / Suite de la page A1

sa sentence a été remise à plus tard. Le huitième accusé, Alain Letarte, n'avait aucun antécédent judiciaire et il n'était pas présent lors de l'attaque dans le bar. Mais c'est un membre du groupe, et, dans le cadre de leur enquête, les policiers ont trouvé chez lui des armes prohibées. C'est pourquoi il s'est vu imposer hier une amende de 500 \$ et une probation de deux ans.

À l'exception de Letarte et Côté, tous les autres accusés ont vu leur peine assortie

d'une probation de trois ans, au cours de laquelle ils devront s'abstenir de se fréquenter ou même de se contacter entre eux. Ils devront aussi effectuer du travail communautaire à leur sortie de prison.

En rendant sa sentence, le juge Cadieux a signalé que la suggestion commune de la Couronne et de la défense ne reflétait pas les circonstances aggravantes des crimes.

« L'attaque a été préméditée », a dit le juge, en soulignant que les accusés savaient très bien que des membres des Sharp (Skinhead Against Prejudice), un groupe antinazi, fréquentaient le bar Flip Side. C'est pour-

quoi ils y sont allés. Le juge a aussi insisté sur le fait que les infractions étaient basées sur les préjugés ethniques, un facteur hautement aggravant.

« Bien que chacun conserve sa liberté d'expression, a souligné le juge Cadieux, cela ne doit pas se transposer en violence dans la société. La Cour considère que l'action des accusés et leur motivation résulte de l'immaturation de leur âge et de leur ignorance de l'histoire.»

Comme c'était le cas lorsque les accusés se sont présentés en cour, plus tôt cette semaine, un imposant dispositif de sécurité

avait été déployé au palais de justice. Et pour cause, puisque de nombreux militants antiracistes s'y étaient donné rendez-vous. Un seul d'entre eux, Marc Giguère, leader des Sharp, a pu assister à l'audience. Il s'est réjoui de l'attitude ferme du juge et s'est exprimé en sortant d'annoncer la « bonne nouvelle » à ses collègues, dont plusieurs étaient masqués. Tous ont applaudi.

« Je suis satisfait de la décision du juge, et j'espère qu'ils vont les envoyer faire leurs travaux communautaires là où il y a des Noirs et des gays », a conclu Marc Giguère.

Le Sénat américain rejette le traité sur les essais nucléaires

LE SÉNAT / Suite de la page A1

Il a appelé la Russie et la Chine à faire de même.

L'échec enregistré par son administration a été présenté comme majeur par de nombreux

commentateurs et augure de débats acerbés d'ici au scrutin de l'an prochain. M. Clinton l'a assimilé à de la « politique partisane de la pire espèce ». Il y voit les signes d'un nouvel isolationnisme de la part de certains adversaires du traité, une affirmation dont les républicains se défendent.

Les appels se sont multipliés dans le monde pour que Washington revienne sur sa décision. La Russie, la Chine et la France, trois des grandes puissances nucléaires avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, ont

souligné que cette décision du Sénat, à majorité républicaine, porte un « coup sérieux » aux efforts de non-prolifération nucléaire.

Pour entrer en vigueur, le CTBT doit être ratifié par 44 États considérés par l'Agence internationale pour l'énergie atomique comme disposant de réacteurs nucléaires. Il en manque encore 18, dont la Chine, la Corée du Nord, Israël, la Russie et les États-Unis.

La presse américaine a sévèrement condamné le vote des sénateurs, pris mercredi soir. Elle juge qu'il ne faisait qu'accroître les

risques pour la sécurité des États-Unis. Les républicains s'y sont opposés à seule fin de ne pas voir les démocrates tirer quelque profit de sa ratification, déplore-t-on. Dans un éditorial intitulé « un rejet irréflecté », le *Washington Post* qualifiait par exemple cette décision de « calcul de politique intérieure à courte vue ».

Le Canada regrette lui aussi que le Sénat américain n'ait pas ratifié le traité et espère qu'il reconsidèrera sa décision très bientôt, a indiqué hier le ministre canadien des Affaires étrangères Lloyd Axworthy.

ENDOTHÉLINE

Précision

Dans un article publié en page A22 de notre numéro de mercredi, nous avons écrit que les inhibiteurs de l'endothéline sont 50 fois plus puissants que les inhibiteurs de l'angiotensine pour dilater les vaisseaux sanguins. L'endothéline est plutôt 50 fois plus puissante que l'angiotensine pour resserrer les vaisseaux sanguins. Nos excuses.

14 226 251\$

Merci!

Objectif 34,5 millions

Centraide du Grand Montréal

493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6 tél.: (514) 288-1261

PRÉTONS MAIN-FORTE

Associated Press
HALIFAX

De grandes quantités de diamants, pouvant valoir des millions de dollars, font partie des restes de l'appareil de la compagnie Swissair qui s'est écrasé au large de Peggy's Cove, dans l'est du Canada, le 2 septembre 1998.

Les recherches effectuées au fond de la

mer sur les débris de l'appareil ont permis de découvrir des restes humains et possiblement certains des diamants ayant appartenu aux passagers de l'appareil MD-11 qui s'est abîmé en mer, faisant 229 morts.

Le coffret où avaient été placés les objets précieux des passagers contenait notamment un kilo de diamants et 4,8 kilos de bijoux et autres biens précieux.

Mais les enquêteurs ne savent toujours pas dans quelle mesure les objets et restes humains qu'ils découvrent peuvent contribuer à expliquer ce qui a pu causer la tragédie.

Les enquêteurs tentent de faire le tri entre les objets précieux et les restes du fuselage de l'appareil, qui a été émergé le mois dernier. Pour ce qui est des diamants, un expert sera mandé sur les lieux afin d'analyser les bijoux trouvés dans la carcasse de l'appareil.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911

Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détailants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
<http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -
Contrat de vente numéro 0531650
Port de retour garanti. (USP5003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne
à trois chiffres : 1-7-6
à quatre chiffres : 7-7-4-8
COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants :

■ à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 19 h 30;

■ à Gatineau : Les Promenades, en collaboration avec Le Groupe Dentis, 1100, boul. Maloney Ouest, de 12 h à 20 h. Objectif : 225 donneurs ;

■ à Magog : Cité Rock Détente, en collaboration avec Les marchés Métro Plouffe, ancien Métro Plouffe, 395, rue Principale Ouest, de 10 h à 20 h 30. Objectif : 325 donneurs ;

■ à Lachute : Le Carrefour Argenteuil, en collaboration avec l'Association Solidarité Argenteuil, Le Carrefour Argenteuil, 505, rue Bèthany, de 14 h à 20 h. Objectif : 150 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE

Sur la route

■ Notre journaliste Marc Thibodeau prend la route. Pas n'importe laquelle, celle de l'an 2000 qui le mènera dans huit grandes villes au cours des deux prochains mois : Casablanca, Cracovie, Moscou, Jérusalem, New Delhi, Shanghai, Tokyo et Los Angeles. Pourquoi faire ? Tout simplement pour rencontrer, à quelques jours du nouveau millénaire, des personnes « ordinaires » et témoigner de leur existence, de leurs passions et préoccupations. Premier rendez-vous, demain : deux pages sur Casablanca et le Maroc.

SUR LA ROUTE DE L'AN 2000



QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour:
— par téléphone, en composant le 514-285-7333;
— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Approuvez-vous la nouvelle politique d'Ottawa, qui a décidé d'augmenter la durée du congé de maternité de six mois à une année complète à partir de janvier 2001?

Le métré étant gratuit, comptez-vous l'utiliser pour vous déplacer dans la nuit du jour de l'An?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

**Oui: 47 %
Non: 53 %**

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Actualités

« Allez, au revoir les amis »

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Hier, devant des centaines d'habitues, des dîneurs occasionnels et même un autobus de touristes français de passage, Annette Cortez, 72 ans, doyenne des serveuses du 9^e, a abaissé pour la dernière fois le drapeau d'Eaton durant une cérémonie émouvante, soulignant le dernier repas servi dans le restaurant au somptueux décor art déco de salle à manger de paquebot de luxe du grand magasin.

Sur fond de cornemuses jouant le très beau *Amazing Grace*, plusieurs employés et leurs invités ont fondu en larmes. Les dîneurs ont ovationné les serveuses, les employés et les chefs avant de retourner à leur *roast beef* et à leurs salades. « C'est la fin d'une époque, a déclaré une habitué de 76 ans. Ce restaurant va me manquer. »

Le 9^e de Eaton, après 68 années d'existence, ferme donc ses portes. Mais, selon Gérard Jégo, le truculent gérant, il restera ouvert... mais en cale sèche.

Confus ? C'est que le ministère de la Culture et des Communications a déclaré en août que le restaurant serait désormais protégé en vertu de la Loi sur les biens



PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse ©
Les employés du 9^e chez Eaton ont servi hier leur dernier repas.

culturels. Mais, puisque le magasin fermera définitivement ses portes en fin de semaine, les clients ne pourront plus monter au 9^e. Le propriétaire n'avait donc pas le choix et le restaurant a servi son dernier repas hier midi. Pour rouvrir, il devra attendre qu'un nouveau propriétaire manifeste ses intentions.

« N'ayez crainte, madame, tout sera protégé, même la vaisselle et les ustensiles ! » rassure Monique Bertrand, 56 ans,

une des hôtesses-caissières du restaurant.

Se faufilant entre les serveuses et les clients, des photographes du MCC s'affairaient hier à tout immortaliser sur pellicule : les fontaines, les abat-jour en marbre, les outils dans la cuisine, jusqu'à la coutellerie sur les tables. « On nous a assuré que ce patrimoine resterait en place et ne serait pas détruit, a lancé M. Jégo. Le paquebot ne sombrera pas, il sera en cale sèche jusqu'à ce qu'un nouveau capitaine prenne la barre. » Glenna Uline, d'Héritage Montréal, se réjouissait de la décision de la ministre. « C'est très positif. Ce restaurant fait partie de la culture montréalaise. Presque tout le monde a des souvenirs heureux de cette salle. Ne reste plus qu'à trouver le moyen d'ouvrir une entrée donnant sur la rue ! »

Avec la fermeture du 9^e, c'est tout l'équipage de M. Gérard qui s'envole. Mais les employés aussi seront protégés. Eaton leur a offert des services de formation scolaire, de rédaction de curriculum vitae et même de placements d'argent. Si l'âge moyen des serveuses est de 60 ans, elles refusent d'envisager leur retraite. « Ça non, a déclaré M^{me} Bertrand. Je veux travailler. Mais quelque chose de différent. Bibliothécaire ou pas, les employés vont s'ennuyer de leur famille du 9^e.

La CUM porte en appel la cause Alain André

CHRISTIANE DESJARDINS

La Communauté urbaine de Montréal et son policier retraité, Raoul Lacombe, ont inscrit le jugement Alain André en appel, hier, et demandent que l'action intentée par l'ex-conseiller municipal soit rejetée.

Dans un document de 22 pages, la CUM allègue que le juge a commis plusieurs erreurs de fait dans son jugement du 15 septembre dernier, qui blâmait les appelants sur de nombreux points et accordait à Alain André la somme de 366 800 \$.

Selon le procureur de la CUM, le juge a erré dans les faits, notamment en ce qui a trait à l'enquête policière avant et après l'arrestation d'Alain André, le 29 mars 1994. Rappelons que ce jour-là, Alain André avait été arrêté et accusé d'avoir agressé sexuellement à plusieurs reprises une mineure, quelques années auparavant. La poursuite avait toutefois laissé tomber les accusations plus tard, le jour où devait commencer l'enquête préliminaire.

L'enquête policière, d'après la CUM, a été effectuée selon les règles de l'art qui régissent les plaintes d'agression sexuelle. La plaignante s'était confiée à des travailleuses sociales qui l'avaient crue. Les policiers l'ont crue eux aussi, de même que des procureurs de la Couronne chevronnés dans ce type de cause. S'ils n'ont pas interrogé des témoins nommés par la plaignante dans sa déclaration, c'est qu'ils craignaient que ceux-ci aillent en parler au suspect. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait quand la police est allée les voir, plus tard. D'autre part, « il ne saurait être question avant l'arrestation et l'imposition au prévenu d'un certain nombre de conditions, de rencontrer le prévenu, son épouse, leurs parents et amis », peut-on lire dans le document.

La plaignante craignait des représailles d'Alain André, il fallait la protéger. À l'époque, le seul moyen était d'arrêter et d'amener le suspect devant le tribunal, afin qu'un juge lui impose des conditions.

Dans la demande d'appel, on signale aussi que la Cour supérieure a erré en droit à plusieurs reprises, notamment en ce qui a trait à la nécessité de corroborer des dires de la victime. « En matière d'agression sexuelle, rappelle le document, il arrive très souvent que la décision de poursuivre ou non repose sur la seule crédibilité de la victime. »

La CUM signale également que les conditions gagnantes d'une action civile pour poursuite abusive doivent réunir quatre critères, dont l'intention malveillante ou un objectif principal autre que celui de l'application de la loi. Or, « s'il est une chose qui ressort de façon éclatante et absolue dans cette audition, c'est la plus parfaite bonne foi, l'absence totale de malice de la part des codéfendeurs, Raoul Lacombe et Ghislaine Larrivée (procureure de la Couronne) ». Si la demande d'appel devait être rejetée, la CUM demande, subsidiairement, de déterminer un nouveau partage des responsabilités entre les divers codéfendeurs, et de rejeter les réclamations d'Alain André en ce qui a trait à sa perte de liberté et à ses dépenses de défense au criminel.

Explosion à Ville-Émard

Une épaisse couche de fumée a recouvert une partie du quartier Ville-Émard, hier soir, à la suite d'un violent incendie qui a complètement rasé un immeuble de trois étages, au 6610, boulevard Monk, près de la station de métro du même nom. Plusieurs témoins ont confié avoir entendu des détonations avant que le feu n'éclate, vers 22 h, mais les pompiers de Montréal ne pouvaient affirmer hier si l'explosion avait été causée par un acte criminel. Le bâtiment, qui est une perte totale, abritait un commerce de type Dollarama au rez-de-chaussée, et des appartements aux étages. Une cinquantaine de pompiers ont combattu les flammes jusqu'à tôt ce matin.



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse ©

L'eau de Repentigny vaut son pesant d'or

Un conseiller milite pour que cette banlieue achète son eau à la Ville de Montréal

BRUNO BISSON

La nouvelle augmentation de la facture annuelle d'eau imposée aux contribuables par la Ville de Repentigny ne serait pas nécessaire si cette municipalité de la banlieue est se branchait au service d'eau de Montréal, qui produit de l'eau trois fois moins chère, en plus de la puiser à une source de bien meilleure qualité.

Un conseiller municipal indépendant, Jean Langlois, a commencé à faire campagne pour que cette ville de 54 000 habitants imite la municipalité voisine de Charlemagne en devenant une cliente de la Ville de Montréal.

Selon les données disponibles, le coût de production de l'eau dans cette municipalité s'élève à 2,01 \$ pour 1000 gallons, soit 44,2 cents par mètre cube d'eau (1000 litres). Ce coût de revient place Repentigny parmi les municipalités qui paient le plus cher au Québec, en raison des frais élevés pour le traitement chimique nécessaire pour purifier l'eau brute qu'on puise dans la rivière L'Assomption, une des plus polluées au Québec.

En comparaison, la ville voisine de Charlemagne reçoit son eau du service d'eau de Montréal, puisée en eau profonde dans les rapides de Lachine. La prise d'eau de Montréal pompe ainsi de l'eau brute de grande qualité n'ayant pas besoin d'un traitement chimique aussi complexe qu'à Repentigny. Et comme la charte de Montréal interdit à la métropole de tirer un profit de ses ventes aux municipalités desservies, cette eau, considérée par tous les spécialistes comme une des meilleures au Québec, ne coûte que 14 cents du mètre cube ou 65 cents pour 1000 gallons, trois fois moins qu'à Repentigny.

Cet été, le conseil municipal de Repentigny a voté la nouvelle échelle de tarification, en vigueur depuis le 1^{er} septembre. Cette augmentation apparaîtra sur le compte de taxes du printemps 2001, et ne représentera, en moyenne, que 5 \$ par année. « Mais c'est seulement une moyenne, affirme M. Langlois, qui ne reflète absolument pas l'augmentation réelle reflétée aux familles avec des enfants. C'est la deuxième fois, en seulement

trois ans, que la Ville de Repentigny augmente ses tarifs. La troisième fois depuis 1995. »

En fait, en tenant compte seulement de la consommation moyenne de 72 000 gallons par année, qui confond les clients commerciaux, industriels et résidentiels, la différence entre la facture d'eau des Repentinois en 2001 et celle qu'ils ont payée en 1995 est de presque 20 \$, selon des chiffres compilés par *La Presse*.

De plus, ces données ne tiennent pas compte de la consommation résidentielle moyenne, qu'on situe au Québec à environ 400 litres par personne par jour. À Repentigny, une famille de deux adultes et deux enfants qui utiliserait une telle quantité d'eau, devrait payer environ 275 \$ pour 128 000 gallons.

« C'est pourtant cette clientèle-là que Repentigny veut attirer sur son territoire, dit le conseiller indépendant. Le plus triste, c'est que cette augmentation les affectera plus qu'un célibataire vivant dans un condominium, ou un couple sans enfant, qui peuvent très bien, en faisant un minimum d'efforts d'économie, s'en tirer avec un compte de 80 \$ ou moins par année. »

À Repentigny, chacun des usagers d'eau potable paie pour l'eau qu'il consomme. Toutes les entrées d'eau sont munies de compteurs qui permettent d'établir avec précision la consommation de chaque résidence, commerce et industrie. Le tarif à double échelle de la municipalité, qui applique le principe d'utilisateur-payeur, fait en sorte qu'une surtaxe s'applique sur toute consommation au-delà d'un seuil initial de 50 000 gallons (227 300 litres) par année.

C'est le montant de cette surtaxe établie depuis 1997 à 2,25 \$ par tranche de 1000 gallons d'eau supplémentaires, qui a grimpé à 2,50 \$ en vertu de la résolution adoptée en août dernier.

La mairesse, Chantal Deschamps, et le directeur général de la municipalité, Chérif Ferrah, ne partagent pas le point de vue du conseiller Langlois. Selon eux, cette double échelle de tarifs rend les Repentinois plus responsables de leur consommation. « Notre tarification fait en sorte que les résidents qui gaspillent l'eau paient plus que ceux qui l'économisent », affirme M^{me} Deschamps.

ARNOLD BRANT

AUTOMNE 1999

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537
 CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537
 PLACE STE-FOY (418) 652-4537
 www.lesailes.com

AILES
 LES AILES DE LA MODE

Je me fais plaisir

ZP/SCDC

Diane Lemieux veut sauvegarder le « guichet unique »

FRANÇOIS BERGER

Malgré son projet de remettre à d'autres ministères une partie de la clientèle d'Emploi-Québec, qui est à court de fonds, la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, affirme que le « guichet unique », créé il y deux ans pour coordonner tous les services de développement de l'emploi, ne va pas disparaître.

« Je n'essaie pas d'envoyer des responsabilités ailleurs, mais simplement de gérer un débordement », s'est défendue hier la ministre Lemieux, après avoir annoncé la veille son intention d'alléger la clientèle d'Emploi-Québec en demandant à d'autres ministères, dont ceux de l'Éducation et de la Solidarité (assistance sociale), de prendre en charge certains chômeurs et assistés sociaux qui ne peuvent pas retourner rapidement sur le marché du travail.

Il s'agit de « recentrer » la mission d'Emploi-Québec, a dit Mme Lemieux au cours d'une entrevue accordée à *La Presse*.

En créant Emploi-Québec il y a deux ans, après avoir rapatrié d'Ottawa les sommes d'argent consacrées par le gouvernement fédéral au développement de l'emploi, le gouvernement québécois avait largement vanté les mérites du « guichet unique » ainsi mis en place dans le domaine de la for-



PHOTO PIERRE McCANNI, *La Presse*
La ministre Diane Lemieux

mation de la main-d'oeuvre. Désormais, les chômeurs et assistés sociaux en quête de perfectionnement allaient tous passer par le nouvel organisme.

Mais la crise budgétaire déclenchée cet été à Emploi-Québec, qui n'arrivait plus à respecter ses engagements pour la formation des sans-emploi, a provoqué une remise en question de la vocation de « fourre-tout » qu'avait adoptée l'organisme. La ministre parle maintenant de « recentrer » Emploi-Québec sur sa mission originale de développement de l'emploi, en éliminant ou en diminuant certaines activités comme le soutien à la formation générale, l'alphabétisation ou encore les subventions salariales à des organismes communautaires qui font de « l'insertion sociale ».

Mme Lemieux a entamé des discussions avec le ministre de l'Éducation, François Legault, et avec le ministre responsable de l'assistance sociale, André Boisclair, pour que certaines clientèles leur soient dorénavant référées.

Les gens qui ont besoin de terminer leur cours secondaire, par exemple, devront s'adresser au ministre de l'Éducation, tandis que les assistés sociaux qui désirent occuper des emplois subventionnés au sein d'organismes communautaires (dans des programmes d'insertion sociale) devront être pris en charge par le ministre de la Solidarité. Pour sa part, Emploi-Québec se concentrera sur les personnes susceptibles de retourner sur le marché du travail à plus court terme, en suivant une formation professionnelle par exemple.

Mais le « guichet unique » demeurera, a assuré Mme Lemieux. Les gens destinés à la formation scolaire ou à l'insertion sociale se présenteront d'abord dans un centre local d'emploi (dépendant d'Emploi-Québec), qui le référera par la suite au ministère concerné, a-t-elle expliqué.

Mme Lemieux a d'autre part entamé des rencontres avec les réseaux d'organismes communautaires, afin de « redéfinir l'offre publique » de services de développement de l'emploi.

Santé en Montérégie: rien ne va plus

RIMA ELKOURI

Rien ne va plus à l'hôpital du Haut-Richelieu. Aux prises depuis avril avec une augmentation de 20 % des « cas lourds » admis aux urgences, la direction de l'établissement de Saint-Jean-sur-Richelieu a dû installer 17 lits de plus alors qu'elle n'a pas un sou pour le faire. Résultat: un déficit anticipé de trois millions pour cet hôpital dont le budget est de 70 millions.

« On n'a pas de marge de manœuvre », dit le Dr Yves Langlois, directeur des services professionnels de l'hôpital, précisant qu'il est difficile d'identifier ce qui fait ainsi grimper l'achalandage. Le vieillissement de la population est notamment montré du doigt.

Chose certaine, dit-il, l'hôpital du Haut-Richelieu est le plus sous-financé de la région... qui est elle-même la plus sous-financée du Québec. En 17 ans de pratique dans cet établissement, le médecin dit n'avoir jamais vécu pareille situation à ce temps-ci de l'année. Qu'est-ce que ce sera en janvier? se demande-t-il. Pour le moment, la direction de l'hôpital compte réclamer un budget de débordement.

Lundi, la ministre Marois doit rencontrer le conseil d'administration de la région régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie pour discuter du problème. Selon la région, le manque à gagner pour les services sous sa juridiction est de 226 millions.

Une coalition formée du conseil central de la Montérégie de la CSN, de la Table de concertation des groupes de femmes de la région et de la Table régionale des organismes communautaires et bénévoles (TROC-M) profite de cette rencontre pour dénoncer cette « situation dramatique » et réclamer un réinvestissement majeur.

Sans sous-estimer les problèmes dans le secteur de la santé, Bertrand Loisel, de la TROC-M, note qu'il y a pire. « Les services sociaux, c'est encore plus important... mais c'est moins médiatique que les urgences qui débordent. »

Les groupes communautaires de la Montérégie sont les moins financés au Québec, rappelle-t-il. « En dessous de nous autres, il n'y a que le Nunavut, la 17^e région administrative du Québec. »

Le ministère semble convaincu, dit-il, que la Montérégie est « un gros Saint-Lambert ou un gros Saint-Bruno ». Or, les études les plus conservatrices font état de 222 000 personnes, soit 18 % de la population montérégienne, vivant sous le seuil de la pauvreté. Et les besoins sont criants, notamment pour tout ce qui a trait à la santé mentale, à l'aide à domicile et aux services de réadaptation.

Johanne Nasstrom, de la Table de concertation des groupes de femmes, souligne que le sous-financement a des « conséquences désastreuses » sur la santé des femmes. « Elles en paient les frais en tant que travailleuses du secteur public et du secteur communautaire et en tant qu'aïdantes naturelles », déplore-t-elle.

« Tout le monde est à bout de souffle », renchérit Daniel Charest, de la CSN, qui, en Montérégie, regroupe 8000 salariés du milieu de la santé. Les 500 départs à la retraite n'ont pas tous été comblés, ce qui crée une surcharge de travail. De plus, dit-il, 60 % des membres du réseau ont un statut précaire. Et la majorité sont des femmes.

En prévision du renouvellement de leurs conventions collectives, les travailleurs du réseau affiliés à la CSN profiteront de la visite de Mme Marois, lundi, pour manifester leur mécontentement devant les locaux de la région, à Longueuil.

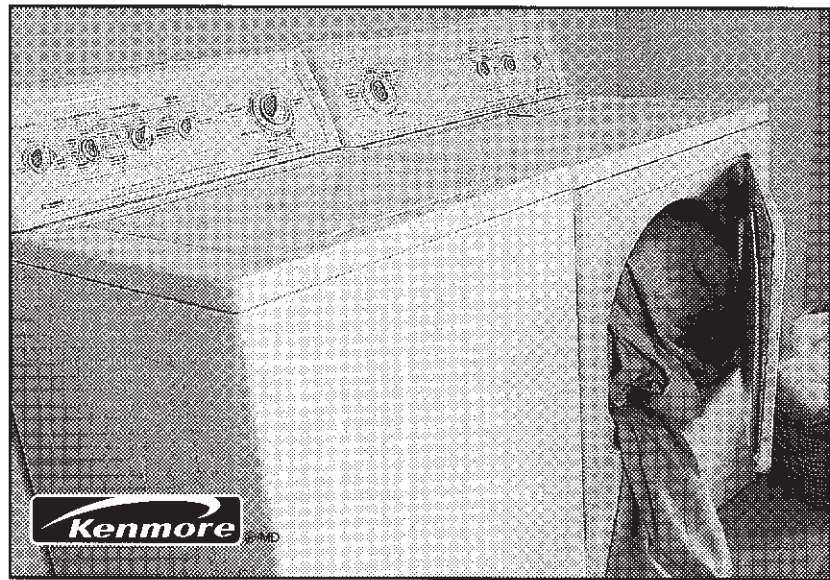
M. Charest croit qu'au-delà du sous-financement, c'est toute l'universalité des soins qui est remise en cause.

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 17 OCTOBRE 1999, DANS LA LIMITE DES STOCKS

Tous les gros appareils ménagers Kenmore^{MD} sont

en soldes



Rabais 280\$
ENSEMBLE
KENMORE^{MD} DE
SUPER CAPACITÉ
AU PLUS BAS
PRIX DE L'ANNÉE!

Laveuse à 15 cycles,
d'une capacité
de 3,05 pi³. N° 20852.
Rég. Sears 799,99.
666 \$

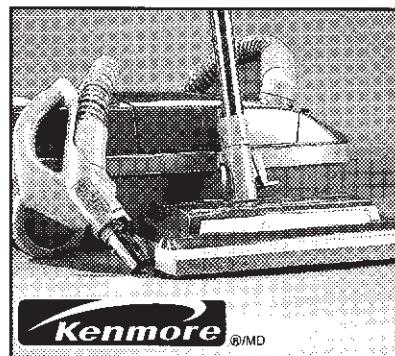
Sécheuse à 11 cycles
d'une capacité de
7 pi³. N° 60832.
Rég. Sears 579,99.
433 \$



497\$
LAVE-VAISSELLE KENMORE LAVAGE
ULTRA À NOTRE PLUS BAS PRIX DE
L'ANNÉE!
Avec cycle 'Économie d'eau' et
insonorisation Quiet Guard. N° 15662.
Rég. Sears 599,99.
Aussi en noir



Rabais 250\$
CUISINIÈRE KENMORE À NOTRE
PLUS BAS PRIX DE L'ANNÉE!
Grand dessus basculant pratique et
porte du four s'enlevant facilement.
N° 61051. Rég. Sears 819,99. 567 \$
Aussi avec porte en verre optique et blanc sur blanc



Rabais 232\$
ASPIRATEUR-TRAÎNEAU KENMORE À
NOTRE PLUS BAS PRIX DE L'ANNÉE!
Interrupteur sur la poignée. Tuyau de
7 pieds. N° 26300. Rég. Sears 599,99. 367 \$

Et, avec la carte Sears,
pas de paiement avant un an ou pas d'intérêt avant décembre 2000
pour tous les gros appareils ménagers

Offre 'Pas de paiement': pas de paiement jusqu'en octobre 2000. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 24 octobre 1999. Offre 'Pas d'intérêt': payez en 14 mensualités égales, sans intérêt, jusqu'en décembre 2000. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 17 octobre 1999. Les deux offres: sur approbation de votre crédit, avec la carte Sears. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue. Renseignez-vous.

SEARS

Copyright 1999, Sears Canada Inc.

Découvrez tous les côtés de Sears^{MD}

L'Armoricaïn
Fine cuisine française

LE CÉLEBRE BRETON
vous propose ce vendredi soir et samedi soir:
UNE TABLE D'HÔTE
composée par notre chef Serge Rourre
à partir de 14,95 \$

- Bavarois d'avocat aux crevettes et piments doux
- Feuilleté de ris de veau aux morilles et porto
- Minute de saumon rôti, beurre blanc à l'oseille
- Blanquette de porcelet aux champignons
- Fondant chocolat mandarine, crème à la menthe

Toutes les fins de semaine: musicien, chansonnier et cadeaux surprises.

Table d'hôte le midi à partir de 8,95 \$
Espaces fumeur et non-fumeur
Stationnement facile et gratuit

Pensez à réserver dès maintenant!

1550, rue Fullum
(coin de Maisonnette)
523-2551
http://www.cam.org/armoricain

reportage publicitaire

Le golf de Lachute: de la classe pour tous, 'misteur'...

À 50 min. de Montréal, favorisé l'année dernière par le prolongement de la 50, plusieurs fois nommé l'un des plus beaux, le golf de Lachute entreprend, excellence oblige, d'importants travaux d'irrigation à la faveur de l'embellissement des terrains. En outre, la plus belle salle de réception de la région - 500 places - son resto, **Le Chalet** sera ouvert jusqu'au 31 décembre, question de célébrer l'arrivée du nouveau millénaire. Dame nature, un architecte souventes fois fort avisé a peut-être tout donné à ce golf, verdure, les plus jolis arbres, lacs, collines. Des spécialistes y ont ajouté leur touche, créé les corridors gazonnés, des verts et des obstacles où grandes renommées et débutants, débutantes se croisent. La classe féminine forme presque la moitié de près d'un million d'adeptes d'un sport d'ailleurs de plus en plus familial que fréquente un nombre important de jeunes précise M. Jean-René Beaudet, directeur-général. Il hésite un peu et sourit à reconnaître qu'il n'a pas été cette année le premier à en profiter. Ce n'est que partie remise. Il fallait d'abord mettre les bouchées doubles et demeurer dans le peloton de tête explique ce d.g. qui renvoie la réussite à son équipe de 160 travailleurs qui l'ont ramené sur le terrain, vendredi dernier, à l'occasion de la fête annuelle de cette entreprise de classe. Rappels, **Le Chalet** et sa salle de réception, portier ganté de blanc, resto de style continental des années 40, d'une bouffe qui a également cette classe et réveille avec la nature les dieux oubliés, "misteur" président... Car il faut bien le dire, ici le bon golf, la bonne bouffe, la célébration de l'excellence donnent un sens à l'effort.

Y.L.
Golf de Lachute (450) 562-5228

La menace

Le soleil tombe lentement sur la ville. Les deux mains noircies de terre, Cesare Pucci profite de ces derniers instants de clarté pour admirer ses légumes. Les yeux brillants, il s'empare d'une aubergine, presque aussi grosse qu'une citrouille. Il montre ensuite du doigt les quelques tomates toujours suspendues à leurs plants. « Ma femme, elle en a mis 65 boîtes en conserve », m'explique-t-il fièrement, de son accent italien à trancher au couteau.

Cesare n'est pas peu fier de sa récolte. En compagnie de ses amis du club de jardinage, il a célébré cette abondante moisson, le mois dernier, lors du dernier barbecue de la saison. L'ambiance était à la fête... mais pas autant que l'an dernier. À cause de la menace, bien sûr.

Si le projet des voisins va de l'avant, les jardins communautaires seront transformés en aire de chargement pour semi-remorques. Ça vous coupe une vie sociale, ça, mes amis ! Plus question de se réunir à l'ombre des grands feuillus pour échanger des trucs sur la culture du concombre ou du haricot. Plus question d'inviter les sans-le-sou du voisinage à se partager de bons légumes frais. Plus question de placoter de tout et de rien en maniant la truelle. « Pour une multinationale comme Parmalat, on ne représente pas grand-chose... » laisse tomber Cesare.

À première vue, l'histoire est banale. Une entreprise en plein essor, fabricante de produits laitiers, veut acheter un terrain adjacent à son usine pour construire un entrepôt réfrigéré. Au plan commercial, l'idée est légitime.

Hélas ! l'affaire n'est pas si simple. Elle met en cause la qualité de vie d'un groupe de citoyens de Notre-Dame-de-Grâce et de Montréal-Ouest. Elle suscite aussi des interrogations sur le comportement social d'un organisme de charité, l'Armée du Salut. Et, ultimement, elle risque de se transformer en

arme privilégiée des opposants au concept « une île, une ville » défendu par Pierre Bourque.

Non, les jardins de Cesare Pucci et de ses camarades ne produisent pas seulement des légumes. Ils forment aussi le terrain d'un fascinant débat sur l'urbanisme. Pour mieux saisir les enjeux, un peu d'histoire s'impose.



Philippe CANTIN

En 1873, Thomas Trenholme, un immigrant écossais, s'installe à Montréal et fonde la laiterie Elmhurst, rue Saint-Jacques. Des années plus tard, un de ses fils, qui a hérité de l'affaire, bâtit sa résidence à proximité. Afin de préserver sa quiétude, il prend soin de laisser un terrain vague entre l'usine et sa propriété.

En 1945, l'Armée du Salut achète cette vaste étendue et y construit une maison de retraités. Cette occupation paisible durera presque un demi-siècle. Au début des années quatre-vingt-dix, l'Armée du Salut ferme les portes de cet élégant immeuble et le met en vente.

Le gouvernement du Québec envisage alors d'y établir un centre de détention. Le projet soulève l'inquiétude des résidents du secteur et est finalement abandonné. En confirmant cette décision en mars 1993, l'Armée du Salut rappelle que ses décisions sont guidées par l'intérêt des déshérités, mais aussi — notons-le bien ! — par celui des communautaires où elle exerce ses activités. L'édifice est condamné, mais pas démoli. Et le club de jardinage continue de profiter de sa grande cour arrière.

Parallèlement à ces développements, l'in-

dustrie laitière connaît des bouleversements. Le géant italien Parmalat achète les marques Sealtest et Lactantia, devenant du coup propriétaire de l'usine de la rue Saint-Jacques. Aujourd'hui, 350 personnes y travaillent. Elles produisent 30 % du lait consommé au Québec !

Une croissance pareille nécessite forcément de nouveaux équipements. Il

y a quelques mois, sans même qu'une pancarte « À vendre » ne soit affichée devant son ancienne résidence pour retraités, l'Armée du Salut conclut un accord conditionnel avec Parmalat. Si la laiterie obtient de la Ville de Montréal une modification au zonage, elle achètera la propriété. Et bâtera, au coût de 15 millions, un entrepôt d'où le lait sera expédié dans des centaines de points de vente.

En apprenant la nouvelle, les citoyens de Notre-Dame-de-Grâce sont montés aux barricades. Ils ont formé un comité, au sein duquel on retrouve plusieurs professionnels. Ces gens-là, avocats et notaires, connaissent les rouages du système et livrent une lutte vigoureuse à Parmalat.

Les dirigeants de la laiterie ne s'en étonnent pas. Eux-mêmes l'avouent : ils ne souhaiteraient pas qu'un centre de camionnage, avec tout son vacarme et sa circulation lourde, remplace un espace vert à deux pas de leur résidence !

Mais c'est surtout aux dirigeants de l'Armée du Salut, établis à Toronto, que les citoyens adressent leurs reproches. Pourquoi, six ans après avoir juré que l'intérêt des rési-

dants leur tenait à coeur, ont-ils conclu une entente avec Parmalat ? Pourquoi ne pas avoir étudié un projet non industriel en collaboration avec le milieu ? Pourquoi avoir procédé sans transparence ?

Voilà un organisme charitable qui, en raison de son statut légal, profite d'avantages fiscaux importants. Au plan de l'éthique, cela comporte sûrement des obligations. L'Église catholique, elle, l'a bien compris. C'est pourquoi elle loue ses presbyteres inoccupés à des organismes communautaires et non pas à des sociétés à but lucratif.

Au-delà de cette question, l'affaire Parmalat occupe désormais le terrain politique. La semaine dernière, les municipalités de Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Hampstead, Lachine, LaSalle, Pointe-Claire et Verdun se sont jointes au mouvement de protestation.

Leurs maires se disent consternés que la Ville de Montréal puisse accepter pareil projet, qui augmenterait évidemment ses revenus fonciers, sans consulter les citoyens du secteur. « Si c'est le message que le maire Bourque veut lancer avec son projet « une île, une ville », c'est un très mauvais départ », tranche Georges Bossé, le maire de Verdun.

J'ai quitté Cesare Pucci à la tombée de la nuit. Il récoltait un peu de fenouil pour parfumer les plats concoctés par son épouse. Malgré sa crainte de voir son magnifique jardin bientôt recouvert d'une couche de béton armé, un sourire illuminait son visage. « Vous savez, le club de jardinage m'a décerné le premier prix cette année ! »

Dites-moi, M. Bourque, croyez-vous que Cesare pourra défendre son titre l'été prochain ?

philippe.cantin@lapresse.ca

Les grands chantiers du week-end

du 15 au 18 octobre 99

- À SURVEILLER CE WEEK-END
- 10 Pont Champlain**
En direction nord
2 voies ouvertes :
- Vendredi 19 h 30 à 23 h 59
- Samedi 5 h 30 à 13 h
- Dimanche 23 h à 6 h
 - 20 Autoroute Jean-Lesage Saint-Hyacinthe**
EST
Entre les sorties 133 et 134
- 2 voies rétrécies par direction
 - 20 Autoroute Jean-Lesage Saint-Louis-de-Blandford**
OUEST
En direction ouest
- Fermeture de 1 voie sur 2 jusqu'au 18 octobre
 - 20 Pont Galipeault Ile Perrot, Ste-Anne de Bellevue**
EST
En direction est
1 voie ouverte
- Vendredi 9 h à lundi 5 h
- 2 voies ouvertes de lundi à vendredi, de 6 h à 9 h
- En dehors de ces heures, 1 voie ouverte
 - 15 A-15**
Entre Wellington et l'échangeur Turcot
NORD
SUD
À la hauteur de Wellington
- Fermeture de 1 voie sur 2 en direction sud
- Samedi de 2 h à 8 h
- Dimanche de 2 h à 10 h
 - 25 A-25**
Pont-tunnel Louis-H.-Lafontaine
SUD
En direction sud
- Fermeture de 2 voies sur 3
- Samedi de 0 h 01 à 7 h
 - 40 Autoroute Félix-Leclerc Montréal, Anjou**
EST
En direction est
Entre Langelier et la 42e avenue
Fermetures complètes
- Samedi 0 h 01 à 8 h
- Dimanche 23 h à lundi 6 h
 - Entre Marien et le pont Charles de Gaulle
En direction est
- Changement de configuration prévu pour le lundi 6 h
- Circulation sur 3 voies rétrécies sur la chaussée en direction est
 - 720 Autoroute Ville-Marie**
EST
OUEST
En direction est
Tunnels Ville-Marie et Viger
- Fermeture complète
- Samedi 22 h à dimanche 7 h
 - En direction ouest**
Tunnels Ville-Marie et Viger
- Fermeture complète
- Vendredi 22 h à samedi 7 h
 - 112 Pont Victoria**
EST
OUEST
1 voie ouverte en direction de la Rive-Sud
- Vendredi 13 h 30 à dimanche 6 h
 - 1 voie ouverte en direction de Montréal
- Dimanche 6 h à lundi 13 h 30
 - 138 Route 138**
EST
OUEST
Pont Mercier
En direction est
- Fermeture de 1 voie sur 2
- Samedi de 7 h à 19 h

INFO-TRAVAUX Service 24 heures
Montréal : (514) 283-3010 clearNET (sans frais) : *7575 www.mtq.gouv.qc.ca/Travaux

Braqueur de banque recherché

La police de la CUM recherche activement John Timothy Kennedy, un évadé de prison soupçonné d'avoir braqué quatre institutions bancaires en moins d'un mois, à Montréal et à Saint-Hubert, sur la Rive-Sud.

Kennedy, qui purgeait une peine pour vols qualifiés au pénitencier de la Macaza, profitait d'une sortie humanitaire à Montréal lorsqu'il s'est évadé, le 29 août dernier.

En cavale depuis ce temps, l'homme de 35 ans, qui fréquenterait le secteur de Verdun, aurait commis un premier vol à main armée le 21 septembre dans une banque du sud-ouest de Montréal.



John T. Kennedy
majeurs de la 280-2065.

Armé d'un fusil 12 caché dans un sac en plastique, le bandit aurait récidivé dans trois autres institutions financières, dont l'une à Saint-Hubert, entre le 21 septembre et le 4 octobre.

Tout renseignement peut être transmis en toute confidentialité aux sergents-détectives Michel Lebeau et Michel Ranger, de la Division des crimes de la police de la CUM, au 280-2065.

Le Gala Excellence La Presse 1999



Le Gala rend hommage aux 52 personnalités de la semaine qui se sont démarquées dans leur domaine respectif au cours de la dernière année et honore la Personnalité de l'année 1999.

Guy Mongrain vous convie à cette célébration en compagnie de ses nombreux invités dont: René Simard, Elyse Marquis, Nathalie Lambert...

Soyez au rendez-vous de l'Excellence



dimanche 20h à TVA

RESTAURANTS

CASA GRECQUE
(DEPUIS 1980)
APPORTEZ VOTRE VIN
GRILLADES ET FRUITS DE MER

FESTIVAL DE LANGOUSTINES
TOUS LES JOURS

* DIX (10) LANGOUSTINES GRILLÉES **9.99\$**

SUPER SPÉCIAL DU LUNDI AU JEUDI SEULEMENT

* SIX (6) CREVETTES GRILLÉES STYLE PAPILLON **6.99\$**
(TEMPS LIMITÉ)

TOUS CES PLATS CI-HAUT SONT ACCOMPAGNÉS DE NOTRE SALADE MAISON, RIZ, POMMES DE TERRE MAISON, CITRON ET SAUCE À L'AIL.
* Ces plats spéciaux ne sont pas en vigueur les jours de fête.

MAINTENANT 25 RESTAURANTS POUR MIEUX VOUS SERVIR!

MONTREAL Sherbrooke... (514) 842-6098	BOUCHERVILLE... (450) 449-2249	TROIS-RIVIÈRES... (819) 693-2421
MONTREAL Cadillac... (514) 899-5373	LONGUEUIL... (450) 646-2228	SHAWINIGAN... (819) 539-6233
LASALLE... (514) 364-0494	BROSSARD... (450) 443-0323	QUÉBEC (Beauport)... (418) 661-2002
DOLLARD-DES-ORMEAUX... (514) 626-6626	SAINTE-ANNE-SUR-RICHELIEU (450) 359-4066	QUÉBEC (Sainte-Foy)... (418) 656-6151
CHOMEDEY LAVAL... (450) 663-1031	GRANBY... (450) 777-7250	QUÉBEC (Vanier)... (418) 527-1210
SAINTE-THERÈSE... (450) 979-4619	SHERBROOKE... (819) 565-5000	CHICOUTIMI... (418) 549-5499
SAINTE-JÉRÔME... (450) 431-7660	DRUMMONDVILLE... (819) 474-1222	GATINEAU... (819) 246-8300
REPENTIGNY... (450) 654-4978	VICTORVILLE... (819) 751-0002	HULL... (819) 595-8300
		AYLMER... (819) 685-0600

Île de Montréal

Cactus: nous allons là où sont les toxicomanes

HUGO DUMAS

« Nous ne traînons pas les toxicomanes avec nous, nous allons là où ils sont. Nous n'irons donc pas nous installer dans un parc industriel à Brossard ! »

Pierre Côté est médecin au Centre d'action communautaire auprès des toxicomanes utilisateurs de seringues (Cactus) depuis 1989, un organisme qui veut enrayer la propagation du VIH. Niché dans le CLSC des Faubourgs depuis quatre ans, rue Sanguinet, Cactus migrera, le 31 octobre, dans la portion de la rue Saint-Hubert comprise entre la rue Ontario et le boulevard de Maisonneuve. Mais déjà, des commerçants ont clairement fait comprendre aux travailleurs sociaux et à leur clientèle de marginaux qu'ils n'étaient pas du tout les bienvenus dans le quartier.

« Cette situation s'est déjà produite par le passé, mais j'ai confiance. Nous allons réussir à travailler avec les résidents. Nous voulons établir une collaboration avec eux », soutient le Dr Côté.

Cactus souhaitait initialement déménager au sous-sol du CLSC des Faubourgs, un local jadis occupé par l'organisme Dernier recours et qui est vide depuis une dizaine d'années. Mais la facture était plutôt salée : 10 \$ du pied carré, ce qui aurait fait gonfler le loyer annuel à environ 45 000 \$. Or, l'organisme communautaire débourse actuellement 7240 \$ pour l'utilisation annuelle de services et d'un local au CLSC, propriété de la Société de développement de Montréal (SDM). Cactus ouvre ses portes de 20 h à 3 h, tous les jours, et les toxicomanes peuvent notamment y échanger des seringues.

« Il faut qu'on essaie de rentabiliser nos locaux, car nous gérons de l'argent. Nous ne sommes pas un organisme de charité. Les travaux nécessaires pour accueillir Cactus au sous-sol auraient coûté 25 000 \$ », souligne Robert Perron, porte-parole de la SDM.



L'organisme communautaire Cactus, qui distribue notamment des seringues aux toxicomanes du centre-ville de Montréal, quittera prochainement ses locaux du CLSC des Faubourgs, rue Sanguinet, pour la rue Saint-Hubert, où des commerçants du secteur ne voient pas d'un très bon oeil ce déménagement.

L'implantation de Cactus rue Saint-Hubert soulève plusieurs craintes : augmentation de la criminalité, arrivée de vendeurs de drogue dans le quartier, hausse du bruit nocturne, peur de trouver des seringues souillées sur son perron. « Ce sont des choses que l'on peut comprendre et que l'on ne peut ignorer. C'est toujours délicat d'intégrer des services pour des

personnes marginalisées », constate le Dr Pierre Lauzon, qui a fondé, en 1986, le Centre de recherche et d'aide pour narcomanes (CRAN).

« Il faut maintenant faire la démonstration que les activités de Cactus peuvent s'intégrer dans un quartier résidentiel et commercial », ajoute le médecin.

VERDUN

Médiation spéciale

ÉRIC TROTTIER

La Ville de Verdun et ses 135 cols bleus en grève depuis 12 mois entrent ce matin dans un processus de médiation spéciale qui vise à rapprocher les deux parties.

Il s'agit d'une « commission de médiation », a expliqué hier le maire, Georges Bossé. Présidée par Paul-Émile Thellend, la commission entendra à partir d'aujourd'hui et durant les prochains jours les arguments de chaque partie et tentera par la suite d'indiquer la voie à suivre pour permettre un débloccage.

« Son rôle ne consiste pas à nous faire faire de nouvelles concessions, a précisé le maire, mais à harmoniser certains éléments qui se retrouvent de chaque côté. Par exemple, les cols bleus semblent craindre les réaménagements de travail que l'on souhaite ; nous sommes prêts à ne pas signer la convention maintenant et à tester pendant huit mois nos nouvelles méthodes de travail. C'est par des aménagements semblables que la commission peut nous rapprocher. »

Selon le maire Bossé, les cols bleus seront présentés à cette commission non pas par le président de leur syndicat, Maurice Rolland, mais par un représentant du Syndicat canadien de la fonction publique, Claude Héту. Le chef négociateur de la Ville, Jean-François Lemay, représentera par sa part l'administration verdunoise.

L'effectif est toujours au coeur du litige. La Ville dit avoir trop de cols bleus pour le travail à accomplir et veut réduire le nombre de postes, tandis que le syndicat veut un plancher d'emplois.

Forêt de l'île des Soeurs: le maire attend le rapport des experts

ÉRIC TROTTIER

Le maire de Verdun, Georges Bossé, veut attendre les recommandations d'un comité d'experts avant de décider ce qu'il adviendra de la forêt privée de l'île des Soeurs, maintenant que 700 résidents de l'île ont signé le registre pour marquer leur opposition au projet visant à acheter ce terrain.

« Pour nous, le message est clair : le prix à payer (jusqu'à 14 millions) était trop élevé, a dit le maire hier à La Presse. Le conseil décidera sous peu quelle autre proposition on doit favoriser, mais nous allons d'abord attendre les recommandations du comité, d'ici deux à trois semaines. »

Ce comité, formé de fonctionnaires du ministère de l'Environnement et de biologistes, notamment, doit faire des recommandations sur la meilleure façon de protéger la forêt de l'île des Soeurs, d'une trentaine d'hectares, dont neuf sont encore privés, et qui est considérée par certains comme un joyau écologique pour la région montréalaise.

Au départ, la Ville proposait d'acquérir trois de ces neuf hectares, laissant le reste à son propriétaire, Proment Construction, qui souhaite y ériger un complexe résidentiel. Mais la résistance de citoyens de l'île a poussé l'administration à tenter d'acheter tout le terrain. La Ville a donc adopté un règlement visant à emprunter la somme nécessaire, soit 14 millions. Mais ce règlement a été renversé cette semaine au registre d'opposition.

La Ville peut maintenant retirer son règlement, ou organiser un référendum. Mais cette dernière option n'est pas envisagée pour le moment, a dit le maire, hier. « Je peux me tromper, mais quand t'as 700 personnes qui viennent te signifier aussi clairement qu'ils ne sont pas d'accord avec un projet... Je crois qu'il vaut mieux trouver une alternative qui répondra à toutes les attentes. »

L'exécutif de la Ville dit OUI au projet Redpath

MICHÈLE OUIMET

Le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé, hier, le projet Redpath. Le promoteur, Écolofts d'Argenson, pourra donc aménager ses commerces et ses 140 condos dans l'ancienne raffinerie de sucre, le long du canal de Lachine, en dépit de l'opposition farouche d'une vaste coalition qui regroupe les syndicats, les entreprises et le milieu communautaire du Sud-Ouest.

Le projet a toutefois été adopté avec une réserve : aucun loft ne pourra être construit dans l'un des 16 bâtiments de la Redpath, soit celui qui est collé sur l'usine Agmont, une entreprise de teinture qui fonctionne 24 heures sur 24, sept jours par semaine et qui possède 11 quais de chargement.

Cette décision, fidèle à la recommandation de la Commission du développement urbain qui a étudié le projet la semaine passée en présence du public, doit toutefois être entérinée par le conseil municipal.

NON au pipi de chien

Après avoir déclenché toute une controverse — et de nombreuses railleries ! — le comité exécutif a renoncé à contrôler le pipi de chien et la circulation des chats.

L'idée avait été lancée en juin par une commission du conseil municipal. Les chiens, avait expliqué le conseiller Sylvain Lachance, urinent sur les pelouse des voisins et ils peuvent endommager les arbustes et la végétation. Un propriétaire de chien ne peut contrôler le pipi de son quadrupède ? Eh bien ! tant pis pour lui. M. Lachance proposait qu'un citoyen mécontent puisse se plaindre. Un inspecteur aurait alors été dépêché sur les lieux du délit pour donner un avertissement au maître du chien délinquant et éventuellement le punir en lui collant une amende.

Quant aux chats sans domicile fixe qui auraient eu la mauvaise habitude de trotter à droite et à gauche, la Ville les aurait capturés et envoyés à la fourrière.

L'idée a été abandonnée, a expliqué la

responsable des communications du maire, Madeleine Champagne, à l'issue de la réunion du comité exécutif. « Et ne m'en parlez plus ! C'est fini » a-t-elle ajouté.

Sus aux bâtiments abandonnés

La Ville déclare la guerre aux bâtiments barricadés ou abandonnés. À la suite d'une entente avec le gouvernement du Québec, les subventions pour la démolition, la reconstruction et la rénovation doublent, ou presque.

Les propriétaires qui possèdent un bâtiment non résidentiel vacant ou occupé à moins de 50 % et dont les baux sont résiliés pourront profiter d'une hausse de leur subvention qui passera de 6000 \$ à 12 000 \$ par logement, pour un maximum de 500 000 \$, plutôt que 400 000 \$.

Dans cinq secteurs ciblés, dont Hochelaga-Maisonneuve, Centre-Sud, Côte-des-Neiges et Petite-Patrie, les propriétaires qui désirent transformer un bâtiment non résidentiel verront leur subvention passer de 8000 \$ à 12 000 \$ par logement.

Têtes d'affiche

■ Remise hier des prix Molson de journalisme en loisir, dont les lauréats sont cette année (par catégorie) : Jill Barker, de *The Gazette* (quotidien) ; Guy D'Aoust, de l'émission *Franç Jeu*, de Radio-Canada (télévision) ; Marc Gauthier, de l'émission *Journal du dimanche*, de CBOF Ottawa (radio) ; Mathieu Chantelois, de *Voix* (hebdomadaire) ; et Martin Smith, du magazine *Géo plein air* (périodiques). Ils reçoivent chacun une bourse de 1000 \$. Ont remporté les deuxième prix : Marie-Hélène Alarie, de *Devoir* ; Édouard Verbeek, d'*Enjeux* à Radio-Canada ; Julien Bilodeau, de la première chaîne de Radio-Canada ; Christian Caron, du *Progrès de Coaticook* et Sophie Allard, du *Bulletin des agriculteurs*.



Louise Bénard

■ L'entreprise de services financiers et d'assurances de personnes Clarica, représentée par Benoît Larocque, et Louise Bénard, vient de remettre un premier versement de 5000 \$ au Paradis de Lachine, un centre d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violence et leurs enfants. Clarica s'est engagée à verser le même montant les deux prochaines années.

■ Le congrès-exposition de l'Asso-

ciation des médecins de langue française du Canada, consacré cette année à la neurologie, se tient jusqu'à demain, au complexe Desjardins, l'exposition ouverte au public étant consacrée au cerveau. On pourra y rencontrer le jeune David Laflamme, 16 ans, qui présentera les résultats de son étude sur l'effet neuro-protecteur de nouveaux produits qui pourraient contribuer à la lutte contre la maladie d'Alzheimer. Ayant participé depuis quatre ans à plusieurs expos-sciences, le jeune scientifique a déjà remporté plusieurs prix pour ses présentations. On pourra aussi tester sa mémoire, s'informer sur les maladies cérébrales, etc.



Claude Charron

■ Forum québécois du loisir, aujourd'hui à l'Université du Québec à Montréal, événement placé sous la présidence d'honneur de Claude Charron, auteur du livre blanc sur le loisir dont on célébrera pour l'occasion le 20^e anniversaire. Organisée par le Conseil québécois du loisir, cette première rencontre mettra l'accent sur l'enrichissement personnel et communautaire que procure le loisir. Joffre Dumazedier, sociologue français auteur de *Vers une civilisation du loisir*, sera le conférencier invité.



Nathalie Gascon

■ La comédienne Nathalie Gascon, et le chroniqueur gastronomique Jean-François Plante sont les premiers lauréats du nouveau concours Grand Connaisseur fromager du Québec, organisé par le Bureau laitier du Canada. Les deux gagnants, ex aequo, se sont montrés tout aussi fins connaisseurs l'une que l'autre.

■ Source de financement pour nombre d'organismes, tant du mi-

lieu hospitalier que sportif, le *Guide divertissement* du Grand Montréal, qui regorge de coupons-rabais, depuis toute une gamme de restaurants jusqu'aux spectacles. Vendu 25 \$ (taxes incluses), le livre de coupons-rabais permet aux organismes bénéficiaires (dont une cinquantaine d'écoles de Montréal) de retirer de 6 \$ à 12,50 \$ par exemplaire vendu. Renseignements : 745-7474.



Louise Guay

■ Les représentants de la Caisse de bienfaisance des employés et retraités du CN (Canadien National), Louise Guay, coordonnatrice, et Keith Bonnyman, se sont retrouvés à la maison Plein Cœur, qui offre des soins aux personnes atteintes du sida, pour remettre une contribution de 5961,45 \$ à la fondation Farah, qui finance cet organisme comme nombre d'autres qui viennent en aide aux personnes vivant avec le VIH-sida.

■ Dans le cadre du Salon éducation formation qui se tient jusqu'à dimanche à la Place Bonaventure, on pourra concourir pour l'obtention de bourses d'études dont l'une pour l'étude de l'anglais à Londres et du français à Paris, des bourses de 1500 \$ offertes par Voyages

campus, *La Presse* et CKOI. Deux bourses de 500 \$ sont offertes par le commanditaire de l'événement Alcan ; et une bourse de 1000 \$ est offerte par le collège La Salle, tout comme par le collège O'Sullivan.

■ Les personnes jugées « trop vieilles » et souvent rejetées comme celles jugées « trop jeunes », organisent, dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées, une rencontre dite de combat de l'âgisme, dans le but de prendre conscience des attitudes et comportements « âgistes » et chercher les moyens d'y remédier. On offre un choix de trois dates pour assister à cette journée de réflexion, soit les 18, 19 ou 20 octobre (en anglais la dernière journée). Le tout se déroulera de 9h à 16h30, à l'auditorium de l'hôpital St. Mary. Coût (tout compris) : 15 \$. Renseignements : 398-1727.

■ Bonne nouvelle pour l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, qui vient d'être agréé par le Conseil d'agrément des services de santé, dont les représentants ont particulièrement apprécié le travail des équipes d'amélioration de la qualité, de même que l'enthousiasme des médecins et employés.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Île de Montréal

Bouchard s'empare du dossier du pacte fiscal

MARIE-CLAUDE LORTIE

Le premier ministre Lucien Bouchard prend en main le dossier du pacte fiscal avec les municipalités.

Hier, au terme de discussions entre la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, et les deux grands regroupements municipaux, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, on a appris qu'une rencontre ultime aura lieu avec le premier ministre, le 25 octobre.

Le défi est de s'entendre sur un nouveau partage des responsabilités et une nouvelle façon de financer les municipalités. Les objectifs sont, de part et d'autre, importants. Les municipalités ne veulent pas d'une nouvelle facture de 375 millions que Québec menace de leur refiler encore une fois pour équilibrer son budget, elles qui veulent baisser leurs taxes de 10 % en quatre ans.

Le gouvernement veut maintenir son équilibre financier et donner aux villes de nouvelles responsabilités, tout en favorisant les fusions municipales.

Impossible de savoir quelle piste de solution à choisir. « Tout est sur la table », ont dit à la fois Mme Harel et le président de l'UMQ, Mario Laframboise, à la fin de leur rencontre hier après-midi.

Pour l'UMQ, une seule chose est incontournable : pas question de payer une nouvelle facture de 375 millions comme celle d'il y a deux ans pour aider le gouvernement à atteindre son déficit zéro. « C'est clair que pour l'UMQ, la récupération de la facture n'est pas négociable », a déclaré M. Laframboise. Pierre Bourque, le maire de Montréal, a déjà dit la même chose.

Du côté de Mme Harel, la position est moins claire. Hier, elle a refusé d'expliquer quelle voie elle préférerait. La pire façon de négocier, a-t-elle dit, est de le faire en public. Elle a donc refusé de dire quelles responsabilités pourraient être transférées aux municipalités. Elle a confirmé cependant que le transport des écoliers faisait partie des dossiers qui étaient sur la table, comme bien d'autres cependant. « Rien n'est écarté », a-t-elle dit. Le président de l'UMQ a précisé hier que la décision du gouvernement de négocier, plutôt que d'imposer, est une bonne nouvelle en soi.

« Je pense que le gouvernement, à cause de la complexité du dossier, avait tendance à repousser encore une fois l'échéancier et, pour nous et pour le citoyen, c'est inacceptable. Les taux de taxe sont trop élevés et on veut les réduire. On se donne quatre ans pour le faire et une fois qu'on a compris le dossier, c'est pas si compliqué que ça. On espère une signature pour le 25 octobre. »

La banlieue réplique à Bourque : le statu quo vaut mieux que la fusion !

Une île... diverses cités, le nouveau cri de ralliement

ÉRIC TROTTIER

Une étude commandée par l'Union des municipalités de banlieue de l'île de Montréal (UMBM) affirme que la fusion des 29 municipalités de l'île entraînerait une diminution de la qualité des services tout en provoquant une augmentation des dépenses de la future ville pouvant atteindre 95 millions de dollars.

Telles sont les principales conclusions du rapport d'une soixantaine de pages présenté hier par la firme Municonsult, lequel contredit en tout point une autre étude sur les fusions, celle du maire de Montréal, Pierre Bourque, réalisée par le groupe Secor, et qui soutient que le projet « une île, une ville », s'il était réalisé, permettrait des économies annuelles d'environ 90 à 103 millions.

L'un des auteurs de l'étude, Michel Collins, a expliqué que la firme d'économistes s'était inspirée de quatre grandes affirmations de base, à savoir :

■ les coûts de gestion à la Ville de Montréal sont plus élevés que dans les autres villes de l'île, et ce,

même quand on ne tient pas compte des équipements régionaux.

« Si la Ville de Montréal dépensait per capita le même montant que la banlieue pour la fourniture des services, ses dépenses seraient inférieures d'au moins 127 millions de dollars », écrit-il;

■ le taux global de taxation uniformisée, comprenant les taxes et les tarifs imposés par les municipalités, est beaucoup plus élevé à Montréal (2,52) qu'ailleurs dans l'île (1,76 à Saint-Laurent, 1,68 à Outremont, 2,03 à Saint-Léonard, 2,33 à Verdun, 2,16 à LaSalle, etc.);

■ plusieurs petites municipalités parviennent actuellement à offrir de meilleurs services qu'à Montréal (sécurité publique, repas aux personnes dans le besoin, enlèvement de la neige en bordure de l'entrée des personnes âgées, transport des enfants dans les camps de jour — toutefois, ni l'étude ni leurs auteurs ne peuvent préciser combien de municipalités dans l'île offrent de tels services, laissant tout simplement entendre que plusieurs villes, sauf Montréal, les offrent);

■ les conditions de travail accordées aux employés municipaux coûtent beaucoup plus cher à Montréal que dans les autres villes.

Résultat, toujours selon l'étude : une fusion des 29 villes de l'île entraînerait inévitablement une hausse des taux de taxation dans les villes de banlieue (notamment parce que les employés des autres villes exigeraient d'être traités comme ceux de Montréal), et sans doute aussi une uniformisation des services ainsi que la disparition de certains services spécialisés donnés par certaines municipalités.

Mais à qui donc bénéficierait la fusion des villes de l'île de Montréal? demande le président de l'UMBM, Georges Bossé.

« Sûrement pas aux citoyens de la banlieue, sûrement pas aux propriétaires de commerces et d'industries de la banlieue. Les services diminueraient, les administrations seraient plus éloignées et pour une bonne proportion de gens, le compte de taxes augmenterait. Même les Montréalais n'y trouveraient pas leur compte, puisque leurs taxes ne varieraient pas. Le

seul gagnant possible d'une telle opération, c'est le gouvernement du Québec, qui pourrait plus facilement imposer un autre délestage vers le monde municipal. »

Selon lui, les problèmes chroniques de financement de Montréal peuvent se régler sans aucune fusion. « Premièrement, Montréal a un sérieux ménage à faire dans sa gestion. Ça, je ne vais pas le faire à sa place. Il y a aussi le problème des équipements régionaux : je suis d'accord pour que la région s'en occupe. Quant aux coûts réels reliés au fait que Montréal est une métropole, c'est à tous les Québécois de les assumer, de la même façon qu'ils doivent assumer les coûts liés à la capitale qu'est Québec. »

Puisque la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, ne semble pas avoir fait son lit dans le dossier de la réforme des structures municipales au Québec, l'UMBM compte lancer à compter d'aujourd'hui une vaste campagne publicitaire pour dénoncer tout projet de fusion forcée dans l'île de Montréal, campagne dont le slogan est « une île... diverses cités ».

Rentrée réussie au cégep Gérald-Godin

MARTINE ROUX

Le collège Gérald-Godin, premier cégep francophone de l'ouest de l'île de Montréal, a beau avoir ouvert ses portes en août dernier, les coups de marteau résonnent et une partie du matériel pédagogique manque toujours.

Même si la peinture sèche encore dans le gymnase et que les rayons de la bibliothèque accueillent pour l'instant plus de poussière que de volumes, l'enseignement ne s'en trouve nullement perturbé, estime le directeur des études, Michel St-Onge.

« Comme nous ne donnons que la première année des programmes d'enseignement, nous pouvons nous permettre certains retards. Tout sera réglé dans quelques semaines, à l'exception de la salle de spectacles, dont l'ouverture était de toute façon prévue pour janvier. »

La direction a vu à l'aménagement des ressources nécessaires au début des cours. Le laboratoire de physique, par exemple, est pratiquement vide, mais les premiers cours de physique se donneront à la prochaine session, explique M. St-Onge. Quant au gymnase et à la salle de conditionnement physique, ils seraient de toute façon peu utilisés à cette période, les programmes du premier semestre étant consacrés aux exposés théoriques.

Niché dans un tournant du boulevard Guoin, à Sainte-Geneviève, le collège loge dans un ancien noviciat des pères de Sainte-Croix, construit dans la plus pure tradition des monastères italiens du XI^e siècle. L'ancien édifice est relié à un autre plus moderne, conçu par les architectes Saucier + Perrotte/Desnoyers Mercure.

À l'intérieur, toutefois, la modernité prime : toutes les salles de cours sont équipées de caméras numériques, de projecteurs et de magnétoscopes, tandis que la moitié sont munies de fiches téléphoniques et électriques permettant à



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

Le collège Gérald-Godin a encore l'apparence d'un vaste chantier, mais tout devrait rentrer dans l'ordre sous peu, assure la direction.

chaque élève de brancher son ordinateur portatif. Un véritable miracle, considérant le modeste budget avec lequel la direction a dû composer.

« Il a fallu faire des choix, explique le directeur des études. Nous avons privilégié des technologies nouvelles mais flexibles, qui ne se démoderont pas. Même chose pour les espaces : nous avons essayé de faire le maximum avec les espaces qu'on a, de choisir des équipements multifonctions. C'est de l'ingéniosité. »

Décision politique

Il faut dire qu'un nouveau cégep créé de toutes pièces, ça ne s'était pas vu depuis près de 25 ans au Québec. Le collège Gérald-Godin est né dans la controverse en 1995, alors que le réseau collégial lui préférait la création d'un pavillon. L'administration a donc été contrainte à une enveloppe fermée, c'est-à-dire qu'elle partage l'assiette budgétaire assignée à tous les cégeps.

« C'est comme l'arrivée d'un treizième enfant dans une famille, note M. St-Onge. Il y a beaucoup moins de ressources que lors de la naissance du deuxième. »

Le gouvernement québécois avait-il les

moins d'assumer les conséquences de sa décision? Chose certaine, la direction du nouveau cégep s'est heurtée à de nombreux imbroglis administratifs, déplore-t-on. Par exemple, la rubrique « nouvelles technologies » n'existait pas dans les normes du ministère de l'Éducation : on y parle plutôt d'équipements « audiovisuel », auxquels une somme de 26 000 \$ est accordée par établissement collégial. Or, le coût des équipements a considérablement grimpé depuis les années 70, grande époque de la création des cégeps. « Les autres établissements se limitent à renouveler leurs équipements tandis que nous partions de zéro ! Pourtant, on nous a soumis aux mêmes règles que les autres. Nous n'avons pas eu droit, par exemple, aux programmes de subventions pour nouvelles technologies. »

Depuis que le cégep a ouvert ses portes, les réticences des fonctionnaires du ministère se sont dissipées et les relations sont plus aisées, remarque Michel St-Onge. « Nous sommes nés dans une époque difficile. Malgré tout, ce fut une rentrée réussie dont nous sommes fiers. Nous regardons vers l'avenir. »

ALCAN
PRÉSENTE LE

Salon ÉDUCATION FORMATION

PLACE BONAVENTURE - MONTRÉAL
14-15-16-17 octobre 1999

www.saloneducation.com

ALCAN, Canada, Éducation Québec, EMPLOI-QUÉBEC, Vidéotron, TVA, GKOI, La Presse, ZOOM MEDIA

HORAIRE DU SALON
Jeudi, vendredi et samedi
14, 15 et 16 octobre 1999: 10h à 21h
Dimanche 17 octobre 1999: 10h à 18h

Plus de 300 exposants!

LE PLUS GRAND RASSEMBLEMENT EN ÉDUCATION AU PAYS.

FORMATION PROFESSIONNELLE, CÉGEPs, COLLÈGES, UNIVERSITÉS, ENTREPRISES, GOUVERNEMENTS. EN DÉMONSTRATION: DES CARRIÈRES D'AVENIR!

4^e édition

se recycler
se perfectionner
finir ses études

Le Salon Éducation Formation, un plus pour l'emploi

Emplois offerts : apportez vos c.v.!

BENOÎT ROMERO (514) 272-8885

Pavillon CARRIÈRES de l'avenir

Musharraf s'autoproclame chef du Pakistan et décrète l'état d'urgence

d'après AP et AFP
ISLAMABAD

Deux jours après son coup d'État, le général Pervaiz Musharraf, ancien chef d'état-major de l'armée pakistanaise, s'est autoproclamé chef de l'exécutif et a décrété l'état d'urgence. Le général a également suspendu la Constitution et procédé à la dissolution du Parlement du pays, dont le siège avait auparavant été évacué par les forces de l'ordre.

Quelques minutes à peine après cette annonce, on pouvait entendre les avions de combat survoler Islamabad. Dans le reste du pays, on n'enregistrait pas de réaction populaire à la proclamation, intervenue peu après une heure du matin.

Précisant les intentions du nouvel homme fort du Pakistan, qui étaient restées confuses depuis le coup d'État, l'armée a rendu public une « proclamation de l'état

d'urgence » : le texte précise que le président et le vice-président du Sénat sont suspendus, mais que le président Rafiq Tarar en revanche reste à son poste.

La proclamation militaire confirme également le limogeage du premier ministre, des ministres du gouvernement fédéral ainsi que de ceux des gouvernements provinciaux et des gouverneurs des quatre provinces du pays.

En vertu de ce texte, les droits fondamentaux ne sont pas suspendus et les tribunaux continueront à opérer normalement. Mais il semble clair qu'ils ne pourront contester la prise effective du pouvoir par le général Musharraf ni l'état d'urgence, dont les raisons ne sont pas précisées dans la déclaration des militaires.

Hier, les appels à la restauration d'un pouvoir civil s'étaient pourtant multipliés dans le monde entier. À Washington, la secrétaire

d'État américaine Madeleine Albright a estimé que ce coup d'État créait « un fort niveau d'incertitude » en Asie du Sud-Est.



Pervaiz Musharraf

Pakistan, et qui possède aussi l'arme atomique. Il n'aura donc pas été entendu.

La décision du général Musharraf de décréter l'état d'urgence est « un pas dans la mauvaise direction », a affirmé hier soir le porte-parole du Pentagone, Kenneth Ba-

con. Les États-Unis avaient déclenché des sanctions économiques contre Islamabad et suspendu leur coopération militaire l'an dernier à la suite des essais nucléaires entrepris par le Pakistan. Ils n'ont toutefois brandi aucune menace depuis le début de la crise en cours, qui s'est déroulée sans effusion de sang.

En renversant mardi le premier ministre Sharif, le général Musharraf faisait revenir sur le devant de la scène cette armée qui a gouverné le Pakistan pendant 25 des 52 années de son histoire. Il assume désormais le pouvoir exécutif alors que « le Pakistan tout entier passe sous le contrôle des forces armées », selon la proclamation officielle d'hier.

L'armée a déclaré qu'elle avait pris le pouvoir pour mettre fin à un complot qui visait à éliminer physiquement le général rebelle.

L'EXPRESS INTERNATIONAL



TANZANIE

Un pays en deuil

Julius Nyerere, l'ancien président et « Père de la Nation » de Tanzanie, est mort hier à Londres, laissant derrière lui un pays éploré et une communauté internationale qui ne tarit pas d'éloges sur l'un des derniers leaders du non-alignement et du panafricanisme. M. Nyerere est décédé à l'âge de 77 ans d'une leucémie. Il avait conduit à l'indépendance en 1961 son pays, alors colonie britannique, et s'était retiré volontairement de la présidence en 1985. Julius Nyerere était l'un des derniers grands leaders du tiers monde encore vivant à avoir incarné, aux côtés du Ghanéen Kwame Nkrumah ou du Sénégalais Léopold Senghor, entre autres, une certaine idée de l'indépendance africaine.

d'après AFP

YOUGOSLAVIE

L'opposition s'entend

Faisant pour la première fois preuve d'unité, les 17 principaux partis d'opposition yougoslaves ont signé hier un accord établissant les conditions pour des élections libres et équitables, espérant qu'elles débouchent sur le départ de Slobodan Milosevic. Alors que ces formations qui traditionnellement s'entre-déchiraient parodiaient leur accord, la police intervenait à Nis, ville-phare de l'opposition dans le centre de la Serbie, contre des manifestants qui protestaient contre la visite du président serbe Milan Milutinovic, allié du maître de Belgrade.

d'après AP

PARAGUAY

Manifs politiques

Une manifestation de quelque 600 personnes opposées à l'ex-général putschiste Lino Oviedo a fait 15 blessés, dont trois députés, hier, face au parlement de la capitale Asuncion. Les manifestants s'en sont pris, à coups de bâtons notamment, à plusieurs députés membres du Parti Colorado et partisans de M. Oviedo, exilé en Argentine, entraînant la suspension d'une séance au parlement. Le général est soupçonné d'être impliqué dans l'assassinat du vice-président paraguayen Luis María Argana le 23 mars. Réfugié le 29 mars en Argentine, Lino Oviedo a été transféré en Terre de Feu (extrême-sud argentin) pour avoir violé les règles de l'asile politique en parlant à la presse.

d'après AFP

TCHÉCHÉNIE

2000 civils tués

Grozny a affirmé hier que les bombardements russes ont fait plus de 2000 morts parmi la population civile en Tchétchénie, alors que de violents combats opposaient Russes et Tchétchènes dans l'ouest du territoire rebelle. Deux semaines après le début de l'offensive terrestre russe, le gouvernement tchéchène a demandé l'aide de l'ONU pour mettre fin au conflit tandis que le président de la république voisine d'Ingouchie, Rouslan Aouchev, appelait à l'ouverture de négociations entre Moscou et le président tchéchène Aslan Maskhadov.

d'après AFP et AP



PHOTO AFP

Des heurts opposant des étudiants armés de bouteilles incendiaires et de pierres aux forces de l'ordre usant de grenades lacrymogènes se déroulaient près de l'université catholique Atma Jaya.

Habibie plaide la cause du Timor oriental

d'après AFP
JAKARTA

Le président Yusuf Habibie a demandé hier au Parlement indonésien de ratifier rapidement le vote par lequel les Timorais de l'Est se sont prononcés pour l'indépendance.

Le président Habibie a souligné qu'il serait très difficile de ne pas entériner les résultats du vote « sans risquer d'être isolé globalement » et que l'Indonésie devait respecter le choix de la majorité de la population du Timor oriental.

Le président indonésien avait ouvert la voie au règlement du conflit créé par l'invasion et l'annexion de l'ancienne colonie portugaise, jamais reconnue par les Nations unies, en acceptant

l'organisation d'une consultation de la population.

Pendant, le résultat — une majorité écrasante a choisi l'indépendance — n'a pas été accepté par l'ensemble de l'Indonésie et notamment par l'armée indonésienne, qui a systématiquement détruit et vidé de sa population le territoire.

Des affrontements entre étudiants et forces de l'ordre étaient par ailleurs en cours à Jakarta aux abords de l'université, peu après le discours du président.

Les heurts, opposant des étudiants armés de bouteilles incendiaires et de pierres aux forces de l'ordre usant de grenades lacrymogènes, se déroulaient près de l'université catholique Atma

Jaya. Celle-ci se trouve au cœur de la dissidence indonésienne, à 1,5 km environ de l'Assemblée nationale, où des affrontements avaient opposé dans la journée des étudiants à des policiers anti-émeutes.

Au moins un étudiant a été interpellé après le discours du président pour avoir tenté de jeter une bombe incendiaire d'un immeuble proche de l'université. Le président Habibie avait été interrompu durant son discours-bilan pour permettre l'accueil de quatre étudiants représentant les milliers de manifestants à l'extérieur qui réclamaient « la fin du militarisme dans la vie politique » et « la mise en jugement de Suharto (l'ancien président) et de ses courtisans ».

Demi-échec pour les opposants à Fujimori au Pérou

Agence France-Presse
LIMA

Des manifestations de protestation se sont déroulées hier dans les principales villes du Pérou contre la politique économique du gouvernement et contre une éventuelle troisième candidature du président Alberto Fujimori.

Ces manifestations, décidées il y a plusieurs semaines à l'appel de la Confédération générale du travail

du Pérou (CGTP), ont coïncidé avec la nomination, pour des raisons constitutionnelles, d'un nouveau gouvernement qualifié de « technique ». L'opposition craint qu'il n'accentue les orientations libérales du précédent, en observant notamment plus strictement les directives du FMI et de la Banque mondiale.

Malgré cette nouvelle donne, les manifestations qui n'ont donné lieu à aucun incident majeur n'ont pas totalement répondu à l'attente des organisateurs.

Dans la capitale, seulement 4000 manifestants se sont rassemblés devant le palais présidentiel alors que la CGTP espérait réunir dans les 20 000 personnes.

Cette journée de protestation a aussi été marquée par une grève de 24 heures des enseignants à l'appel de leur principale organisation, le Syndicat unique des travailleurs de l'éducation du Pérou (SUTEP) qui a été, elle, largement suivie, a-t-on indiqué de source syndicale.

Un appel national à la grève de 24 heures dans la construction a été diversement suivi. Des grèves régionales de 24 heures ont été observées à des degrés divers dans les grandes villes du sud, Arequipa, Puno et Cusco.

Dans son discours, devant les grilles du palais présidentiel, le secrétaire général de CGTP, Jose Gorrii, a accusé le gouvernement d'appauvrir le pays et d'être responsable du haut niveau de chômage.

Notre option à tarif fixe : la nouvelle se répand vite !

Libérez votre téléphone maison avec nos appels locaux illimités soir et fin de semaine.

Tout le monde semble se passer le mot pour profiter du nouveau forfait abordable de Clearnet. L'option à tarif fixe comprend les appels locaux illimités soir et fin de semaine, en plus de 200 minutes le jour, avec la satisfaction de savoir que les minutes de votre forfait sont utilisables n'importe où dans notre zone canadienne de couverture... Le tout pour un prix si bas qu'on se demande : « Pourquoi avoir un téléphone à la maison ? » Pour en savoir plus sur nos différents forfaits offerts à partir de seulement 25\$ par mois, passez nous voir au www.clearnet.com ou composez le 1888 CLEARNET. Le futur est simple.



Téléphone Nokia
149,99\$

Forfaits	Tarif mensuel	Ce que vous obtenez
PARLEZ BEAUCOUP	25\$	200 minutes, messagerie vocale, affichage appel en attente, facturation à la seconde, appels locaux gratuits le jour de votre forfait, pas de frais de mise en service ni de contrat.
PARLEZ BEAUCOUP PLUS	35\$	Tout ce qu'il y a à-dessus plus les appels illimités la fin de semaine.
MONTANT COMPRENANT L'OPTION À TARIF FIXE	50\$	Tout ce qu'il y a à-dessus plus les appels illimités le soir et la fin de semaine.

Des forfaits offerts sont également offerts.

Frais de démarrage en plus.

clearNET scp

Enquête interne de la CNLC: on aurait tenté d'orienter les conclusions

ANDRÉ CÉDILLOT

Un commissaire de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) affirme que les propos d'au moins deux personnes — un avocat et un autre commissaire — ont été écartés pour orienter les conclusions d'une enquête interne au sein de cet organisme.

C'est ce que le commissaire Jean Dugré soutient dans des déclarations sous serment déposées hier en Cour fédérale, à l'appui de sa requête pour faire annuler cette enquête privée conduite depuis le 26 juin par le doyen de la faculté de droit de l'Université de Moncton, Michel Doucet.

L'enquête ordonnée par le grand patron de la CNLC à Ottawa, Willie Gibbs, visait à déterminer s'il est vrai, comme le prétend M. Dugré, que les commissaires qui siègent au Québec, et plus particulièrement ceux à statut précaire, n'ont pas toute l'indépendance voulue pour rendre des décisions justes et impartiales.

Dès la réception d'un rapport qui lui a été remis à la fin d'août, M. Gibbs a suspendu avec solde le commissaire Dugré. Estimant l'enquête illégale et surtout mal faite, M. Dugré, dont le contrat à la CNLC se termine en 2003, ripostait la semaine dernière par une requête en Cour fédérale. Hier, il a notamment justifié sa requête en produisant des déclarations sous serment de deux témoins, l'avocat Jacques Normandeau et l'ancien commissaire à temps partiel Daniel Dortéus, qui se plaignent également de l'enquête de la CNLC.

« Les déclarations que vous avez retenues en ce qui me concerne ne reflètent pas les dépositions que j'ai faites lors de notre rencontre, ni des faits tels qu'ils se sont passés », écrit M. Dortéus dans une lettre envoyée à l'enquêteur Michel Doucet le 16 septembre. Il finit surtout l'enquêteur pour avoir déformé sa version quant à « l'ingérence flagrante » survenue dans le cas du célèbre trafiquant de Casey, Raymond Boulanger, en 1998. Le dossier s'était rendu jusqu'en Cour supérieure, puis Boulanger avait été libéré.

M. Dortéus avait alors appuyé les commissaires Jean Dugré et feu Michel Dagenais, qui avaient dénoncé le comportement des gestionnaires québécois de la CNLC. Leur décision de libérer Boulanger allait à l'encontre d'une décision rendue préalablement par leur patron, Serge Lavallée.

Commissaire à temps partiel, M. Dortéus dit avoir démissionné en 1998 après qu'on eut exigé, lors du renouvellement de son contrat, qu'il subisse des tests généralement imposés aux nouveaux candidats. C'est là, à ses yeux, l'aboutissement de mesures de représailles dont il a fait l'objet « pour avoir refusé d'accepter de l'ingérence et de l'interférence dans l'exercice de mes fonctions », dit-il.

Dans un autre document, Me Jacques Normandeau, spécialisé en droit pénal, affirme pour sa part avoir été informé par un commissaire que la décision de maintenir en prison un autre de ses clients, le caïd Reynald Desjardins, avait été prise dans des circonstances douteuses. Comme le commissaire en question a manifestement nié devant l'enquêteur Michel Doucet lui avoir fait de telles confidences lors d'une rencontre fortuite au pénitencier de Donnacona, Me Normandeau s'est soumis à un test de polygraphe. « M. Normandeau dit la vérité », affirme l'ancien policier de la Sûreté du Québec, John Galianos, dont la réputation est reconnue partout en Amérique du Nord.

Les propos de Me Normandeau sont appuyés par l'avocat Yves Ménard qui dit avoir lui aussi entendu le même commissaire maugréer contre le fonctionnement de la CNLC au Québec lors d'un souper auquel il assistait au Casino de Montréal, le 29 avril dernier, en l'honneur de Maurice Richard.

Assis à la même table qu'eux, le commissaire Dugré, aujourd'hui dans le pétrin pour avoir dénoncé ce qui se passe à la CNLC, avait alors lancé à son collègue commissaire : « (...) S'il y avait une enquête d'ordonnée, (sous-entendu à la CNLC), tu vas leur dire comment ça marche ?... »

Selon Me Ménard, la réponse de l'autre commissaire a été immédiate : « Ça dépend, si je suis renommé, je vais avoir de la difficulté à me souvenir, sinon je vais avoir la mémoire longue, avec bien des détails », a-t-il dit, tout en laissant entendre, à l'instar de Me Dugré, qu'il fallait une enquête « pour faire le ménage dans ce qui se passe » à la CNLC.

D'après le document de cour, M. Dugré aurait enchaîné en lui demandant ce qu'il dirait, advenant qu'il y ait une enquête. « Ça va dépendre, si tu es renommé, la brume dans mes lunettes va s'dissiper », a répliqué le commissaire à temps partiel.

Loi antitabac

Le Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS) organise trois rencontres avec plus de 500 employeurs, pour les aider à s'adapter à la nouvelle loi sur le tabac qui entrera en vigueur le 17 décembre. Le CQTS proposera des moyens pratiques aux gestionnaires qui auront à intégrer la nouvelle réglementation dans leur entreprise. Le directeur général, Mario Bujold, propose entre autres aux employeurs de sensibiliser leurs employés fumeurs et non fumeurs afin de trouver de nouvelles solutions. La nouvelle loi sur le tabac interdira de fumer dans l'ensemble des milieux de travail.



PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

Jeunes Amérindiens en quête d'occasions d'études et d'emploi

Bonnie Jerome, une jeune Micmac de 20 ans, a fait un saut de la Gaspésie pour participer à la première journée du Salon Éducation Formation, qui se tient à la Place Bonaventure jusqu'à dimanche. Après avoir essayé le casque virtuel à trois dimensions du stand de CAE, la représentante du Conseil des jeunes autochtones de sa région a profité de sa visite pour « chercher des occasions d'études et d'emploi pour les jeunes Amérindiens ». Plus tôt en après-midi, le ministre de l'Éducation, François Legault, et sa collègue au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, ont inauguré l'événement.

Le loisir pour répondre aux problèmes sociaux

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Alléguant que « le loisir est un excellent moyen de répondre aux problèmes sociaux et économiques du peuple québécois », le Conseil québécois du loisir (CQL) tiendra un forum sur le sujet aujourd'hui intitulé « Le loisir: l'autre richesse ». L'événement devrait réunir de 500 à 600 personnes provenant de milieux différents du loisir.

Le but de la rencontre est de sensibiliser le gouvernement à l'importance du loisir dans la société. Selon Daniel Caron, directeur général du CQL, le loisir est une activité qu'on choisit librement, qui contribue au développement individuel et communautaire. « Le hic, c'est que le gouvernement ne considère pas que le loisir, c'est tellement glamour, malgré toute son importance, déplore M. Caron. Nous, on pense qu'il faut remettre à l'horaire public les effets bénéfiques du loisir. »

À titre d'exemple de désengagement du gouvernement, M. Caron cite la disparition du ministère du Loisir, de la Chasse

et de la Pêche qui avait pourtant propulsé le loisir à l'avant-scène.

Que considère-t-on comme loisir? Bien sûr, il y a les activités traditionnelles comme les 4-H et le scoutisme, mais on trouve aussi des gens qui sont dans les clubs de l'âge d'or, d'horticulture, de camps d'été et de camping caravaning. « Les loisirs, c'est une sorte de mosaïque qui regroupe tous les gens qui ont une passion. Avec la libération du temps, les retraités de plus en plus jeunes, le travail autonome qui brise les heures de travail, on a plus de temps libre. Il faut bien l'occuper. » Il cite les clubs de l'âge d'or qui comptaient 100 000 membres il y a cinq ans et qui en ont 250 000 aujourd'hui.

Le CQL s'inquiète du loisir en milieu scolaire, surtout cette année où les enseignants ont choisi de rayer de leur agenda la plupart des activités parascolaires. « C'est un sérieux problème pour les jeunes et pour cette « industrie », si on peut dire. »

Il cite le cas de colonies de vacances qui comptent sur les visites scolaires pour survivre durant les mois creux de l'année.

« Les écoles paient les camps pour louer leurs locaux durant l'année scolaire. Sans ces entrées de fonds, comment feront-ils pour survivre l'an prochain? » C'est sans parler des activités scientifiques tenues en dehors des heures de classe qui font parfois germer des esprits de chercheurs.

M. Caron s'inquiète aussi des subventions gouvernementales qui ont fondu comme neige au soleil depuis 1990. Depuis, le milieu se trouve appauvri et diminué et manque de visibilité.

Le groupe profitera de la rencontre pour dresser le bilan des 20 dernières années et présentera le point de vue de spécialistes. L'événement coïncide avec le vingtième anniversaire de l'adoption du livre blanc sur le loisir présenté par Claude Charron alors qu'il était ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en 1979. C'est d'ailleurs sous la présidence d'honneur de M. Charron que se tiendra le Forum.

L'événement a lieu au pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM, aujourd'hui de 8h30 à 17h50.

PPX

d'automne

bourse de 250 000 \$

à l'Hippodrome de Montréal
le samedi 16 octobre 1999
dès 18 h

- course spectaculaire d'ambieurs âgés
- début des activités 18 h
- début des courses 19 h 30

1000, boul. des Cascades (410) 668-7419

SELECTION BONI
4 11 17 43
CAGNOTTE DE 100 000 \$

ALMA (Hôtel Universel) 1000, boul. des Cascades (410) 668-7419

BLAINVILLE 1136, boul. Labelle (450) 430-8930

BOUCHERVILLE (Hôtel Universel) 1200 E. boul. Nadeau (450) 449-4243

BROSSARD 6400, boul. Taschereau Ouest (450) 443-9430

GABRIEL 1, avenue du Casino (514) 739-2741

CHATEAUGAY 301, boul. d'Angou (450) 691-5643

DRUMMONDVILLE (Hôtel Universel) 915, rue Haies (819) 478-4071

GRANDY 150, rue St-Jacques (450) 372-2822

LACROIX 450, boul. Bathurst (450) 562-5256

LANAL 1545, boul. Le Carburant (450) 375-3075

PLAGE BONNEVILLE 303, de la Sacchère/le Curé (514) 397-2236

PLAGE DUPUIS 670, de Maisonneuve Est (514) 288-7274

POINTS-DES-TREMBLAIS 3675, du Tricentenaire (514) 644-3003

POINTE-CLAIRE 6321, route Transcanadienne (514) 694-6653

SAINTE-HÉLÈNE 2003, rue Croquerie (450) 774-7663

SHERRBOURNE 3200, rue King Ouest (819) 568-2444

SOREL 525, boul. Fleury (450) 742-3342

TERRIBONNE 3194, chemin Gascon (450) 477-4333

VAL-D'OR 1001, 3^e Avenue Est (819) 825-5660

VALLEYPARL 110, chemin Larocque (450) 371-7370

LES COURSES SONT PRÉSENTÉES SUR ÉCRANS GRANTS À TOUTS DIFFÉRENTS ENDROITS ET DANS LE RÉSEAU HIPPOCLUB

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 99-10-13

GAGNANTS	LOTS
6/6 1	2 004 744,00 \$
5/6+ 4	150 355,80 \$
5/6 171	2 813,60 \$
4/6 9 937	92,80 \$
3/6 191 383	10,00 \$

Número complémentaire: 31
Ventes totales: 13 162 929 \$
Prochain gros lot (appr.): 2 000 000 \$

49 Tirage du 99-10-13

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 0	50 000,00 \$
5/6 19	500,00 \$
4/6 913	50,00 \$
3/6 17 946	5,00 \$
BONI 104	961,54 \$

Número complémentaire: 25
Ventes totales: 598 020,00 \$
SELECTION BONI: 4 11 17 43
CAGNOTTE DE 100 000 \$

Panco Tirage du 99-10-14
3 4 11 16 19

Extra Tirage du 99-10-13
NUMÉRO: 642780

Extra Tirage du 99-10-14
NUMÉRO: 598006

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La société nord-américaine n'est pas un modèle pour nos enfants, soutient Albert Jacquard

SABRINA ROUILLÉ

Le 4^e congrès international sur l'enfant qui se tient depuis mercredi à Laval a accueilli hier le généticien philosophe français Albert Jacquard, qui a déclaré que « la société nord-américaine n'est pas un modèle pour nos enfants ». Il était invité à s'exprimer sur le thème majeur de cette conférence, « Les enfants et la violence ».

« Ce qui fait que nous sommes ce que nous sommes, a expliqué le philosophe, ce sont les rencontres que nous faisons. Nous devons apprendre aux enfants à tisser des liens et cultiver l'art de la rencontre. » C'est ce qu'il enseigne à ses huit petits-enfants et aux enfants qu'il rencontre régulièrement dans les écoles des banlieues difficiles de la région parisienne.

Albert Jacquard a remis en cause l'idée d'un instinct naturel qui nous pousserait à la violence. Il a aussi tenu à dénoncer les phénomènes de compétition, de rentabilité et la peine de mort, « un acte porteur d'une telle violence, qui pousse les enfants à tirer la conséquence que la violence est naturelle et nécessaire ».

La société nord-américaine et notamment les États-Unis étaient directement visés par

son discours. « Bien sûr, a-t-il confié à *La Presse*, mon intention ici est nette : je ne considère pas cette société comme un modèle pour nos enfants. »

Avec tout l'humour dont il sait faire preuve et avec une conviction inébranlable, Albert Jacquard a interpellé l'assistance sur sa faculté réelle à remettre à plat l'ensemble de sa façon de vivre. « Je ne parle pas d'une révolution où on casserait tout, au contraire, il faudrait en casser le moins possible ! »

Le philosophe ne croit pas que ceux qui nous gouvernent aient un réel pouvoir d'action : « Souvent, ils ne peuvent pas faire ce qu'ils ont envie de faire. Il y a trop de pressions autour d'eux. »

Ceux qui connaissent le personnage n'ont pas été étonnés par son intervention engagée. Pour les autres, la rencontre n'aura de toute façon pas été banale et restera sans doute gravée dans les esprits. « Il faut une société dans laquelle, en face de quiconque, on puisse lui dire merci », a conclu Albert Jacquard.

Le congrès international sur l'enfant qui se termine aujourd'hui, a pour but d'établir un dialogue entre les professionnels de diverses disciplines et diverses nationalités pour lutter contre la violence subie, ou perpétrée par les jeunes.

Sachez reconnaître la bête...



À vous de la capturer !

Bientôt à Saint-Léonard
725-2221

Vol et date / Flight & Date / Flug & Datum

UN VOYAGE

Classe / Class / Klasse

GRATUIT!

Place / Seat / Sitz

VIVE L'ANGLETERRE!



Faites un aller-retour à Londres sur Air Canada entre le 16 octobre et le 10 décembre 1999, en service Super Affaires[®] ou en Service Hospitalité[®] plein tarif, et vous pourriez accumuler assez de milles Aéroplan[®] pour les échanger contre un billet-prime gratuit d'Air Canada pour l'Amérique du Nord. Détails, réservations et adhésion au programme Aéroplan au www.aircanada.ca ou appelez votre agent de voyages.

S'applique aux vols admissibles et directs aller-retour transatlantiques d'Air Canada achetés et parcourus dans la même classe de réservation, soit en service Super Affaires (tarif J) ou en Service Hospitalité plein tarif (tarif Y), entre le 16 octobre et le 10 décembre 1999. Les milles accumulés avec des surclassements du tarif Y au service Super Affaires (tarif C) sont les mêmes que pour l'offre de tarif Y. Les vols aller-retour en J accumulent assez de milles (total = milles de base + tous les milles-bonis) pour un billet-prime en Service Hospitalité sur un vol long-courrier en Amérique du Nord. Les vols aller-retour en Y/C (total = milles de base + tous les milles-bonis) accumulent assez de milles pour un billet-prime en Service Hospitalité sur un vol court-courrier en Amérique du Nord. Les milles-bonis seront versés à votre compte lorsque l'aller-retour ou deux segments simples transatlantiques auront été parcourus. Les taxes applicables et tous les autres frais liés aux billets-primés doivent être assumés par le passager. Toutes les autres conditions concernant les billets-primés Aéroplan et le statut de membre Aéroplan s'appliquent. L'offre ne s'adresse qu'aux résidents canadiens qui sont membres Aéroplan au moment du voyage. L'offre ne s'ajoute pas à d'autres promotions en vigueur.

AIR CANADA 

MEMBRE DU RESEAU STAR ALLIANCE

Aide sociale: 85 % des jeunes prestataires aptes au travail

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La région des Laurentides compte 2871 jeunes de moins de 25 ans prestataires de la sécurité du revenu, dont 85 % sont aptes au travail.

En juillet dernier, le Québec comptait 54 215 jeunes prestataires de moins de 25 ans.

Les statistiques fournies hier à l'occasion du passage du ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, à Saint-Jérôme indiquent aussi que 39 % des prestataires des Laurentides ont moins de 21 ans,

que les femmes représentent 57 % de ce groupe, que 64 % de ces jeunes disent vivre seuls, que 22 % sont chefs de famille monoparentale et que 12 % vivent en couple avec des enfants. La proportion des jeunes de moins de 21 ans stagne depuis deux ans et demi.

Les prestataires de moins de 25 ans de la région des Laurentides se distinguent de ceux du reste du Québec. Ainsi, 98 % d'entre eux sont d'origine canadienne contre 87,5 % dans l'ensemble de la province, une plus grande proportion, 53 % contre 51 %, a 24 mois et

plus de présence cumulative à l'aide gouvernementale, et 80 %, comparativement à 71 % dans les autres régions, ont une scolarité inférieure à la cinquième secondaire.

Les statistiques révèlent aussi que la région des Laurentides a enregistré une baisse de 24,2 % (3786 à 2871) chez les jeunes prestataires de l'aide sociale de moins de 25

ans entre décembre 1996 et juillet 1999. Mais il faut prendre en considération le passage d'un bon nombre de ces personnes dans le groupe des prestataires de 25 ans et plus.

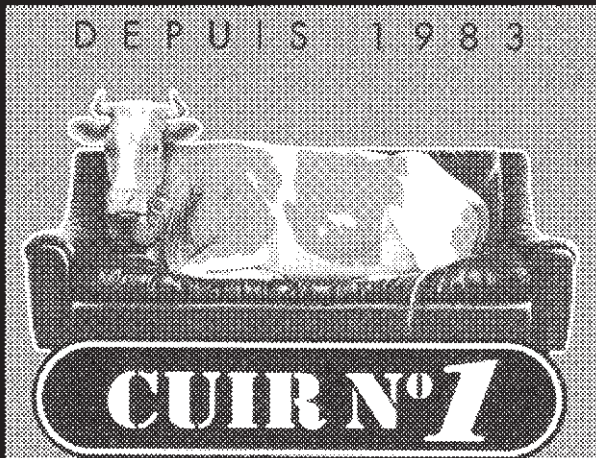
Le ministre Boisclair était de passage à Saint-Jérôme dans le cadre de sa tournée des régions du Québec. Après avoir présenté un

bilan de la situation des jeunes prestataires de la sécurité sur le revenu dans cette région, il a annoncé la mise sur pied du projet Solidarité jeunesse, identique à ceux qui se tiendront ailleurs.

Il a profité de sa visite pour assister à la première assemblée de la table de concertation du Forum jeunesse des Laurentides.

ROCHE BOBOIS

ET



DEPUIS 1983

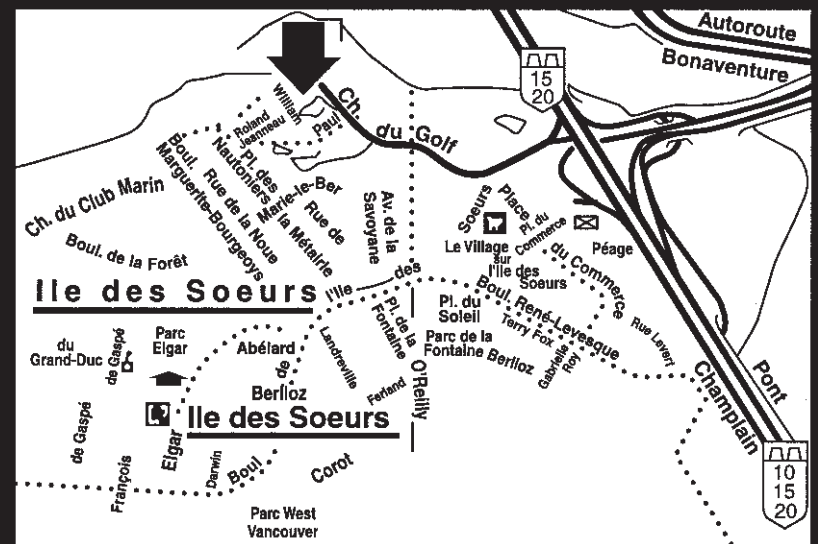
CUIR N°1

Le n°1 du cuir

VENTE D'ENTREPÔT

- 50 % sur tous les salons

Liquidation de modèles discontinués, de fins de séries, modèles d'exposition, salon cuir ou tissu.



ROCHE BOBOIS

ENTREPÔT

1150, chemin du Golf
Île des Sœurs

magasin (514) 350-9070
entrepôt (514) 765-3933

Stationnement gratuit
Heures d'ouverture :

Vendredi 15 oct. 10 h à 19 h • Samedi 16 oct. 10 h à 17 h

EXPOSITION-VENTE

NOUS VENONS DE RECEVOIR DE NOUVEAUX CHARGEMENTS DE TAPIS PERSANS.

Soigneusement sélectionnés pendant une tournée de 4 mois en Iran.

Jamais une aussi magnifique collection de tapis persans n'a été offerte au public. Nous avons présentement plus de 4 000 tapis de dimensions, motifs et teintes des plus variés, allant du traditionnel au contemporain.

2 JOURS SEULEMENT - ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50 %

Exemple :

Lory 5 pi x 8 pi seulement 550 \$ Balouch 3 pi x 5 pi seulement 185 \$
Kurdi 4 pi x 6 pi seulement 165 \$ Ferdous 4 pi x 6 pi seulement 100 \$

Même si vous avez un petit budget, avec nos prix, vous êtes assurés de trouver un superbe tapis pour la maison, le bureau ou le studio.

Certificat d'authenticité gratuit. Sous-tapis gratuit. ★★ Ne ratez pas l'occasion !

NOS PRIX SONT IMBATTABLES! C'EST GARANTI!

L'exposition est gratuite et ouverte au public :

HÔTEL DE VILLE

90, av. Roosevelt, Ville Mont-Royal

Appels sans frais par cellulaire : composer 497-7626, attendre la tonalité puis composer (403) 640-0021.

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 OCTOBRE, DE 11 H À 22 H.

HOUSE OF PERSIAN RUGS
(FONDÉE EN 1968) CALGARY, ALBERTA (AU SERVICE DES CANADIENS DEPUIS PLUS DE 31 ANS)

BFGoodrich®
Pneus

Prenez le contrôle

Winter Slalom^{MD}

- **ADHÉRENCE EXCEPTIONNELLE SUR LA NEIGE**
- **EXCELLENTE MAÎTRISE SUR LA GLACE**



RÉPOND AUX CONDITIONS D'ENNEIGEMENT RIGOUREUSES DÉFINIES PAR L'A.C.I.C.* ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC



DISPONIBLE CHEZ:

ALLIANCE
LES PROFESSIONNELS DU PNEU

REVENDEUR DE QUALITÉ, PRODUITS DE QUALITÉ.

DORVAL
Compagnie de Pneus Rallye Ltée
645 Bord du Lac
Tél.: (514) 636-4605

Pneus Groupe Unik Inc.
2370, boul. Hymus
Tél.: (514) 683-1961

DRUMMONDVILLE
Les Pneus J.P.
2400 rue Demers
Tél.: (819) 474-2417

FABREVILLE
Bernard Dagenais Inc.
450, boul. Curé-Labelle
Tél.: (450) 625-4575

GRANBY
Pneus Granby Enr.
14 Robinson Sud
Tél.: (450) 378-4622

LACHINE
Pneus Lachine Inc.
578 St-Joseph
Tél.: (514) 637-4603

MONTRÉAL
Agence de Pneus B.C. Inc.
4055 Jean-Talon Ouest
Tél.: (514) 342-7638

REPENTIGNY
Alignement Claude Inc.
538 Notre-Dame
Tél.: (450) 581-0000

SHERBROOKE
Pneus Sher-Mont Inc.
1351 King Est
Tél.: (819) 821-2550

ST-EUSTACHE
Agence de Pneus B.C. Inc.
66 boul. Arthur Sauvé
Tél.: (450) 473-1320

ST-LAURENT
Pneus Ontario Inc.
945 Montée de Liesse
Tél.: (514) 341-3548

ST-LÉONARD
Centre de Service Gagnon
5845 Métropolitain Est
Tél.: (514) 325-1370

TROIS-RIVIÈRES-OUEST
Pneus Trudel Inc.
6085 boul. Royal
Tél.: (819) 379-8500

VALLEYFIELD
Pneus Roger Gagnier Inc.
243 Dufferin
Tél.: (450) 373-4194

VICTORIAVILLE
Place du Pneu Victo
1070 Notre-Dame Est
Tél.: (819) 752-3906

Pneus Dominic
26 de l'Artisan
Tél.: (819) 758-5767

Service aux consommateurs
Tél.: 1 888 871-6666

www.pneus-alliance.com

Félicitations à nos gagnants!

FORCES AVENIR

Ne manquez pas toute l'histoire entourant l'excellence de nos lauréats du **Gala Forces AVENIR**
Cahier spécial le samedi 16 octobre 1999

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

BOMBARDIER



GRUPE FINANCIER
BANQUE ROYALE

Imasco

L'ensemble des universités québécoises

Matériel, etc.

Cyberpresse

technologie@lapresse.ca

Transactionnel bancaire

Internet_Direct@N@t
www.bnc.ca

BANQUE NATIONALE

Des internautes à haute vitesse frappent un mur



Éric Bernatchez

collaboration spéciale

On est tous les mêmes. On soupire en attendant, le doigt sur la souris, que ces damnées pages Web s'affichent et certains d'entre nous finissent par se fâcher et s'abonner à un service d'accès Internet à haute vitesse. Et le jour où c'est fait... Yipeee! Ils sautent sur leur clavier en chantant : « Tiens-toé ben, j'arrive. » Mais attention, cet enthousiasme risque de frapper un mur : celui des limites qu'impose votre fournisseur.

C'est arrivé à un internaute branché sur Internet haute vitesse par câble de Vidéotron, qui m'a raconté son histoire. Fervent utilisateur du

Web et du système de musique numérique MP3, ce monsieur surfait allègrement jusqu'à ce qu'il reçoive, le mois dernier, un compte de 56 \$ en guise de surcharge pour son utilisation supplémentaire d'Internet. Pourtant, il s'était abonné à un service « illimité ».

« Oui, mais illimité en temps », aurait-il dû lire dans la documentation de son fournisseur. Autrement dit, vous pouvez rester branché tout le temps que vous voulez, mais ne l'utilisez surtout pas trop, car quand vous aurez transféré plus de six gigaoctets de données, on va facturer.

Ainsi, chaque fois que vous affichez une nouvelle page Internet, la taille de ses images et de ses textes s'additionne à votre total. Même chose pour les fichiers MP3 ou pour les clips vidéo en direct. À 80 kilobits par seconde, ça vous fait fondre une limite.

De quoi faire sursauter les parents qui reçoivent une facture de 60 ou 100 \$ alors qu'ils croyaient avoir abonné leurs petits monstres à la haute vitesse pour 30 \$ par mois « illimité ». Oui, mais illimité en temps seulement, madame. Vous auriez dû lire!

C'est en substance l'argument de

Vidéotron : « C'est écrit. » Mais est-ce vraiment ce qui est suggéré? Sur le message d'attente de la ligne téléphonique du service Internet, l'hôtesse dit des choses comme : « Vous pouvez naviguer aussi longtemps que vous le désirez sans aucune limite de temps. » Ça dit ce que ça dit, mais en insistant pas mal sur le mot « illimité », alors qu'en fait, on impose une limite. On dirait un piège, non?

Pas étonnant que la responsable du département de facturation de Vidéotron, Réjeanne Beaucaire, m'ait confié qu'elle facture des suppléments d'utilisation à raison de 50 à 60 clients par jour et qu'elle reçoit en moyenne chaque jour cinq plaintes d'utilisateurs qui ne comprennent pas pourquoi. Il y a comme un problème de communication!

Il est vrai que la technologie du modem-câble met les fournisseurs d'accès dans une position embêtante. Sur le câble modem, vous êtes typiquement environ 200 par voisinage à vous partager la capacité maximale de 30 mégabits que permet le canal réservé à la haute vitesse sur le câble. Si vous surfez à 2 h du matin, quand les autres dorment, ça va, mais à l'heure de pointe, l'étau se resserre.

En janvier dernier, Sympatico et Vidéotron affirmaient que, pour l'instant, elles n'entendaient pas appliquer leur limite. Mais comme me l'a expliqué Guy Labelle de Vidéotron, ce sont des plaintes de clients déçus par la lenteur de leur service à l'heure de pointe qui ont motivé Vidéotron à facturer les usagers qui dépassent la limite depuis le printemps dernier, générant ainsi de nouvelles plaintes... pour surfacturation. Comment partager la chèvre et le chou?

Les fournisseurs de modem-câble devront trouver la réponse, afin de s'adapter aux temps qui changent, car l'idée d'un accès haute vitesse, c'est justement d'accéder plus facilement à des contenus multimédia qui demandent beaucoup de capacité.

D'ailleurs, Sympatico a maintenant abandonné sa limite sur son service Édition haute vitesse, ce qui en fait une option intéressante si vous êtes du genre à dépasser les 6 gigaoctets par mois. C'est le même prix, quelle que soit votre utilisation. Chez Cogeco, qui offre le service de modem câble RapiDus entre autres en Mauricie, on se contente pour l'instant d'envoyer des avis à ceux qui dépassent la limite. Mais le porte-parole du service RapiDus,

Normand Bigras, laisse entendre que la facturation pourrait être pour bientôt.

Le noeud n'est pas facile à trancher car en plus, les fournisseurs d'accès doivent payer la « largeur de bande » au mégabit par secondes. Ils doivent donc en tenir compte dans leur offre de service.

N'empêche, les câblodistributeurs devront bientôt offrir moins de limites ou pas de limite aux usagers, face à la compétition qui se pointe. « Nous allons tenir compte des plaintes et s'il y en a trop, on va s'ajuster », promet Guy Labelle, qui mène actuellement un sondage auprès de ses utilisateurs et pense entre autres à une limite plus élevée ou à créer des classes de services selon les priorités des usagers : vitesse ou quantité d'information.

Quant au monsieur dont je vous parlais plus haut, il vient d'écrire au président de la compagnie et compte porter plainte auprès d'un organisme public, s'estimant victime d'une « publicité trompeuse ». Il a aussi décidé de ne payer que son utilisation de base en excluant le surplus de 56 \$ réclamé par Vidéotron, ce qui lui a valu d'être débranché la semaine dernière. La haute vitesse, pour lui, s'est terminée dans le décor.

Les voyageurs français ont peur

ÉRIC BERNATCHEZ
collaboration spéciale

Les usagers du chemin de fer français semblent avoir peur que le bogue ne leur tombe sur la tête. Zdnet France rapporte en effet que la Société nationale des chemins de fer (SNCF) annulera toute circulation de ses trains entre 23 h 55 et 0 h 15, la nuit du réveillon, par crainte du bogue. C'est qu'en fait, les utilisateurs effrayés ne font pas de réservations. D'ailleurs, pour faire mousser ses ventes, la SNCF offre un prix spécial à ceux qui ont des nerfs d'acier, soit un tarif de seulement 100 F (environ 25 \$) pour un aller-retour effectué n'importe où en France entre le 30 décembre à minuit et le 1^{er} janvier à midi⁽¹⁾.

Prêt... mais pas prêt

■ Selon Infoliant, une compagnie qui tient un registre sur l'état de préparation des logiciels à l'an 2000, un nombre inquiétant de fabricants se sont rendu compte récemment que leurs logiciels n'étaient pas aussi prêts qu'ils le croyaient. En effet, Newsbytes rapportait en début de semaine qu'en septembre, 86 produits sont passés du statut « conforme à l'an 2000 » à un statut inférieur qui indique que des mesures doivent être prises pour améliorer le logiciel ou qu'il est tout simplement non-conforme ou abandonné par la compagnie.



Ces changements négatifs inquiètent le vice-président d'Infoliant, Kevin Weaver, pour qui cela démontre que les solutions an 2000 impliquent une surveillance continue des produits. « À moins de 100 jours de l'an 2000, nous nous attendions plutôt à ce que les fabricants soient en train de mettre les dernières touches à leurs produits prêts pour l'an 2000 », a ajouté Weaver⁽²⁾.

Ralentissement chez Excite.ca

■ Si jamais le bogue lui-même ne cause pas de problèmes important, la prudence à son égard aura du moins occasionné de nombreux ralentissements. C'est du moins ce qui se passe chez Excite Canada, qui prévoyait lancer cet automne la version canadienne de son célèbre site : excite.ca. Le président de Rogers Media, co-propriétaire d'Excite.ca, a expliqué au *National Post* que, vu les précautions que prend actuellement son cousin américain, un mot d'ordre a été donné exigeant que personne ne mette en fonction de nouveaux programmes avant la fin de janvier 2000. Excite.ca entrera donc en fonction le 1^{er} février prochain⁽³⁾.

1. www.zdnet.fr/actu/tech/a0011033.html
2. www.currents.net/newstoday/99/10/12/news1.html
3. www.nationalpost.com/financialpost.asp?f=991004/93348



PHOTO AP

Surchauffe sur le marché des PC

Le Texan Mike Reynolds a profité de son heure de repas, hier midi à Dallas, pour aller examiner les prix des ordinateurs dans une boutique d'informatique. C'est que les prix de ces engins, qui étaient en baisse depuis plusieurs mois, ont commencé à remonter à cause d'une pénurie de puces mémoire chez les fabricants et d'une hausse soudaine de la demande chez les consommateurs.

Les banquiers canadiens se font rassurants

MATHIEU PERREAULT

Les banquiers affichent une confiance teflon à l'approche de l'an 2000.

Réserves monétaires quadruplées, systèmes de transferts de fonds redirigés pour être redondants, générateurs dans les centres de commandement d'urgence, garanties assouplies pour les prêts aux banques : hier après-midi, de hauts dirigeants d'une importante institution financière canadienne avaient répondu à toutes les questions des journalistes convoqués en téléconférence à Ottawa, Toronto et Montréal.

Leur assurance souveraine ne les a pas empêchés de marcher sur des oeufs. Ils ont ré-

clamé que les journalistes étendent à leur banque l'anonymat qu'ils requièrent habituellement. Ce faisant, leurs affirmations ne sont pas appuyées par la renommée de la banque.

« On veut être le plus prudents possible et que nos gens parlent le plus candide possible, sans se retenir », a dit la directrice des communications, qui affirmait que l'institution financière ne doit jamais être nommée dans ce genre de discussion. Les relationnistes montréalaises ignoraient la raison de ce secret étendu et estimaient que l'institution financière peut habituellement être nommée.

Pour la « période de changement de siècle » (sic), les réserves monétaires canadiennes — hors circulation et succursales bancaires — passeront de six à 23 milliards, « un

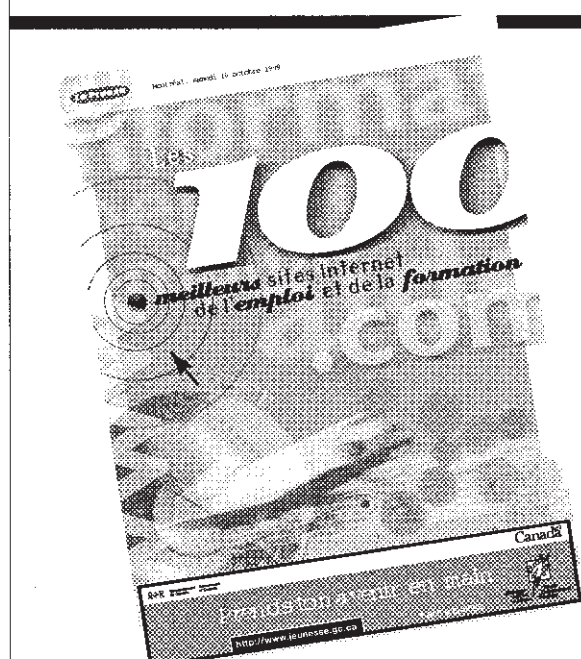
niveau inégalé ». Le total des billets émis n'a pas dépassé 33,5 milliards depuis deux ans, dont un maximum de 3,8 milliards dans les succursales bancaires.

Trente-quatre systèmes de paiements bancaires de 19 pays ont été vérifiés en juin ; les systèmes canadiens sont installés de manière autonome à différents endroits au pays et sont redondants entre eux. Les réseaux dédiés aux cartes de crédit et de débit devraient aussi tenir le coup, quoique la téléconférence d'hier n'ait pas offert beaucoup de détails sur les tests effectués. La solidité des transactions sur les dettes, les actions, les fonds communs et les produits dérivés a aussi été vérifiée il y a cinq mois.

Les règles des prêts d'urgence que concède l'institution financière à ses consoeurs en manque de liquidités ont été allégées : au

lieu d'être remboursables le lendemain, ils peuvent traîner cinq mois et les garanties incluent exceptionnellement des valeurs mobilières telles que des papiers commerciaux et des dettes de compagnies.

Tablant sur le fait que le jour de l'An de la dernière année du siècle se produira en plein milieu d'une fin de semaine de trois jours — pour la majorité des places financières —, les hauts dirigeants croient que d'éventuels problèmes pourront être résolus avant qu'ils ne ralentissent l'économie. En soulignant ces mesures d'urgence, ils préviennent qu'ils n'admettent aucunement un risque plus élevé qu'à l'habitude. « Des gens pourraient prendre peur de voir que nous prenons des précautions. Mais nous voulons justement les rassurer en leur montrant que nous avons la situation bien en main. »



Les 100 meilleurs sites Internet de l'emploi et de la formation

La Presse en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada et les Éditions Ma Carrière, est fière de présenter aux lecteurs du journal une sélection mise à jour des meilleurs cruds parmi les sites Internet portant sur la formation et l'exploration du marché du travail.

Conservez ce document à titre de référence dans vos prochaines explorations du « réseau des réseaux » et bonne navigation.

Ne manquez pas ce cahier spécial demain dans

La Presse

La Presse

en collaboration avec



Développement des ressources humaines Canada

Human Resources Development Canada

Fermeture de la mine: Murdochville veut diversifier son économie

RÉJEAN BOURDEAU

Les intervenants de la ville gaspésienne de Murdochville cherchent de nouvelles avenues de développement alors que son principal employeur, les Mines Gaspé, a extrait sa dernière tonne de minerai de cuivre hier.

L'arrêt des opérations minières, prévu depuis des années en raison de l'épuisement des stocks, a entraîné la perte de 300 emplois. Son propriétaire, Noranda, poursuit toutefois ses activités de fonderie, pour 300 emplois, à partir de minerai concentré provenant essentiellement d'Amérique latine.

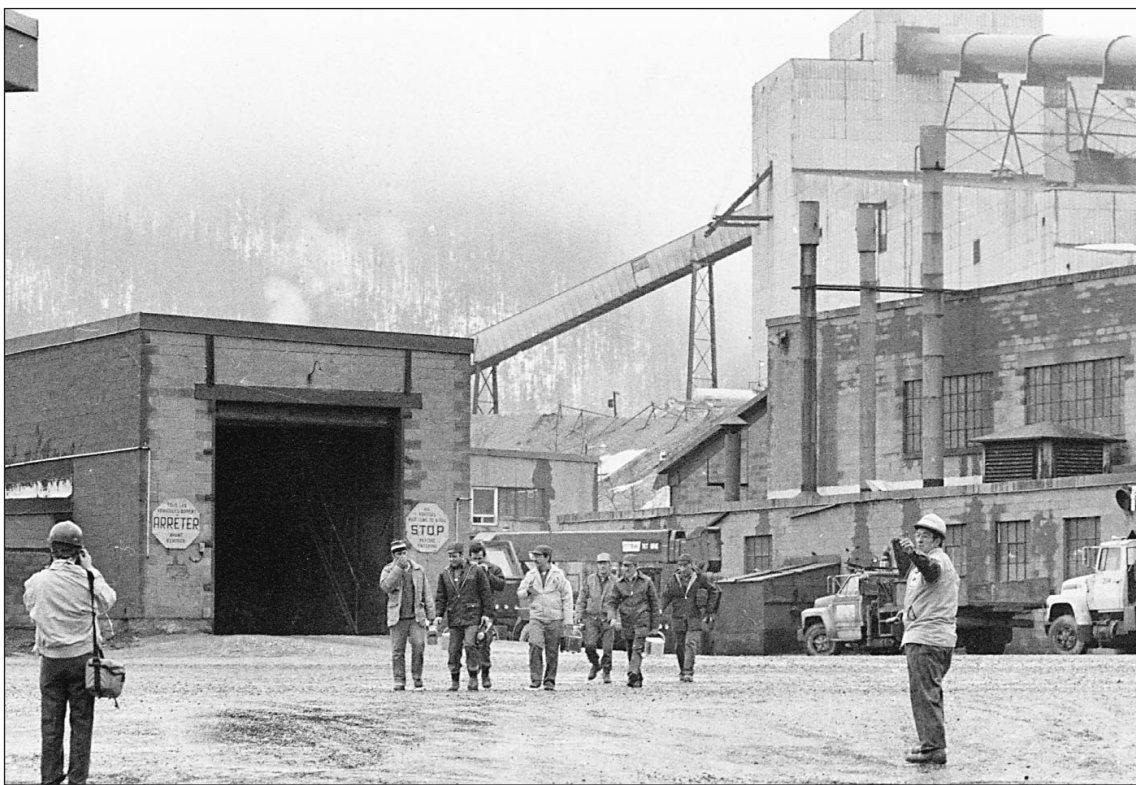
La fermeture de la mine, en exploitation depuis 46 ans, fait mal à la région. « On avait beau s'y attendre, on ne s'habitue jamais à ça », a déclaré Gilbert Scantland, directeur général du conseil régional de concertation et de développement (CRCD) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Pour remédier à la situation, plusieurs projets de relance sont à l'étude, a-t-il souligné. Même s'ils se concrétisent, leur implantation n'est cependant pas prévue pour demain. « Au mieux, on parle d'une année », a-t-il indiqué.

La diversification de l'économie régionale reste au centre des préoccupations. « Murdochville doit tirer profit de ses attraits touristiques et forestiers, a dit Gaston Langlais, professeur en administration au cégep de Gaspé et consultant international. On ne fermera pas la ville comme c'est arrivé à Schefferville, mais il faut trouver des solutions globales pour toute la région, car la situation est très difficile en Gaspésie. »

En plus de la mise en valeur du centre de ski Mont-Miller, de l'hôtel Copper et du lieu de villégiature du lac York, M. Scantland souligne que trois projets visent l'implantation d'entreprises d'extraction et de transformation de minéraux industriels. La transformation ajouterait une étape importante aux activités industrielles de la région, a-t-il précisé.

Grâce au Fonds régional d'aide à la prospection minière, mis en place par le CRCD et le gouvernement du Québec, des entreprises canadiennes et internationales étudient des dossiers et des projets qui pourraient être dévoilés



La FTQ et son Syndicat des Métallos tiennent à souligner la fermeture aujourd'hui de la mine de cuivre de Murdochville, en Gaspésie, théâtre en 1957 d'une des grèves les plus célèbres de l'histoire du mouvement ouvrier au Québec.

dans les prochaines semaines, selon lui. L'aide financière de 220 000 \$ annoncée cette semaine, et provenant de Québec, du CRCD et de la Ville de Murdochville, permettra de faire des études de préféabilité et des analyses techniques.

Une usine de fabrication de pièces et de structures métalliques pour le secteur maritime pourrait aussi voir le jour au cours de la prochaine année. Détenue par des intérêts privés régionaux et internationaux, cette entreprise pourrait employer 20 personnes à ses débuts. L'idée d'une usine de cogénération et d'un lieu d'enfouissement de déchets, employant une quinzaine de personnes, est aussi dans l'air. Il faut cependant obtenir l'autorisation du gouvernement québécois avant d'aller plus loin.

Le maire, Marc Minville, reste prudent face

aux projets de relance, mais demeure optimiste « tant que la fonderie continue d'opérer ». Il n'oublie pas que Murdochville est une ville mono-industrielle et qu'il faudra un certain temps avant de mettre en place des solutions de rechange. « Éventuellement », M. Minville n'exclut pas le lancement d'une scierie et la création d'une entreprise capable de fabriquer des engrais chimiques et des produits pharmaceutiques, à partir de l'acide sulfurique tiré des gaz qui s'échappent des fumées de la fonderie. Il rappelle que l'acide est actuellement exporté aux États-Unis.

Avec les nouvelles pertes d'emplois, la ville compte quelque 1500 habitants, en baisse de 3300 personnes depuis 20 ans, soit avant la fermeture de la mine de cuivre à ciel ouvert et du moulin numéro deux de Noranda en 1982.

Ex-notaire accusé 15 fois de fraude pour un total de 245 000 \$

CHRISTIANE DESJARDINS

Paul R. Mackay, ex-notaire de Verdun radié à vie en 1996, doit comparaître le 3 novembre au palais de justice de Montréal pour faire face à 15 accusations de fraude totalisant 245 000 \$, commises aux dépens de ses clients entre 1991 et 1996.

Dans tous les cas, il s'agit d'argent que Mackay se serait approprié en pigeant dans des successions qui lui étaient confiées. Comme il s'agit de fautes déontologiques et non d'erreurs, les assurances du notaire Mackay n'ont pas remboursé les clients floués. C'est la Chambre des notaires qui a dû le faire, par l'intermédiaire de son fonds d'indemnisation. Elle a ainsi déboursé 300 000 \$ (le maximum prévu pour un seul notaire), et a ajouté une somme de 72 000 \$ qu'elle a pu récupérer dans les avoirs de Paul R. Mackay. En tout, 27 clients ont été remboursés à 95 % par le Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, pour une somme globale de 372 000 \$.

La Chambre des notaires poursuit également M. Mackay au civil pour une somme de 300 000 \$.

C'est la section des crimes économiques de la Sûreté du Québec qui, après enquête, a décidé de porter les accusations de fraude devant la Cour criminelle.

SEARS

LA GRANDE

FIN DE SEMAINE

DES JOURS SEARS

réclame

Et quantité de bons achats

Prix en vigueur le samedi 16 et le dimanche 17 octobre 1999, dans la limite des stocks

BILLETTERIE PREMIÈRE DU CLUB SEARS

Accumulez des points du Club Sears en utilisant votre carte Sears pour acheter vos billets. Pour commander, composez le 1-877-711-2244

Rabais 30%

SUR TOUS LES JEANS CALVIN KLEIN^{MD} EN DENIM POUR ADULTES ET SUR TOUS LES JEANS GUESS EN DENIM POUR HOMMES

En coton. En tailles et styles variés.

VENEZ RENCONTRER **ÉRIC GAGNÉ**, LANCEUR DES DODGERS DE LOS ANGELES, À LA RÉ-OUVERTURE DE NOTRE MAGASIN AUX GALERIES RIVE NORD À REPENTIGNY LE SAMEDI 16 OCTOBRE ENTRE 14 H ET 16 H

Rabais 33%

TENUES DE NUIT DÉTAILS INTIMES^{MD}, TRADITION^{MD} ET IMAGE^{MD} 16+

Le choix comprend des chemises de nuit, chemises, pyjamas courts et plus

Rabais 33%

DESSOUS INTIMES NEVADA^{MD}

Rég. Sears 5,99-19,99. Ch. 3,99-13,32

Aussi, rabais 33% sur les chaussettes Nevada et R & R^{MD}.

Rég. Sears 3,99-12,99. Pai. 2,65-8,65

Rabais 40%

SOUTIENS-GORGE ET CULOTTES DE GRANDES MARQUES EN BOÎTE Modèles WonderBra^{MD}, Playtex^{MD}, Vogue Bra^{MD} et Warner's^{MD}.

À l'exclusion des modèles WonderBra Première^{MD} et WonderBra Plus^{MD}. Le choix peut varier selon les magasins

Rabais 30%

TOUS LES MAILLOTS NEVADA POUR FEMMES

En tailles et couleurs variées. Le choix peut varier selon les magasins

Rabais 25%

TOUS LES VÊTEMENTS DE SPORT POUR FEMMES

Choix de modèles Nike^{MD}, Adidas^{MD}, Reebok^{MD}, Everlast, Boca^{MD} et R & R Sport. Autres marques dans certains magasins

Rabais 40%

TOUS LES CHANDAILS NEVADA POUR FEMMES

En couleurs et tailles variées. Le choix peut varier selon les magasins

Moitié prix

VESTE À DOUBLURE MOLLETONNÉE

Veste en nylon. Doublure molletonnée en polyester-coton. Hommes P-TG. Tons variés. Rég. Sears 99,99.

49⁹⁹

Rabais 30%

PANTOUFLES À PRIX ORDINAIRES POUR HOMMES

Rég. Sears 14,99-64,99. Pai. 10⁴⁹-45⁴⁹

Sauf les modèles Sorel^{MD} Kaufman^{MD}

Moitié prix

TOUTES LES SALOPETTES NEVADA GARÇONS 2-6X

Salopettes en denim de style peintre et cargo. Rég. Sears 27,99-34,99. Chac. 13⁹⁹-17⁴⁹

Le choix varie selon les magasins

4⁹⁹ Chac.

COORDONNÉS MOLLETONNÉS SEARS KIDS^{MD} EN TAILLES FILLES 2-6X

Polyester-coton. Le choix comprend des ensembles pantalons à jambe évasée et des hauts ras du cou. Rég. Sears 5,99-6,99.

Rabais 60-66%

AU CHOIX: 19,99 Ensemble 'lampe' et 'pince Handi Cut'. N° 38246.

Rég. Sears 59,97. Ensemble 'lampe' et 'pince blocable'. N° 38245.

Rég. Sears 49,98.

Rabais 75%

SERVICE DE VAISSELLE DE 20 PIÈCES EN GRÈS

De ton ivoire. N° 39192. Rég. Sears 59,99.

14,99

Dans la limite des stocks

Rabais 25%

DRAPS TOUT POUR LA MAISON^{MD} EN PERCALE À 250 FILS AU PO²

Vendus à l'unité. Polyester et coton. Rég. Sears 24,99-79,99. Chac. 18⁷⁴-59⁹⁹

Rabais 60%

ARTICLES DE SALLE DE BAINS VARIÉS 'DALMATIENS' POUR ENFANTS

Rég. Sears 2,99-12,99. Chac. 1¹⁰-5¹⁰

Épargnez jusqu'à 60%

SUR SERVIETTES DE BAIN VARIÉES

Qui
êtes-vous
au juste?



**Qui êtes-vous au juste, vous qui voulez bâtir une
meilleure compagnie aérienne ?**

Nous sommes Onex et nous avons le projet d'acheter et de fusionner Air Canada et Canadian Airlines, avec pour objectif de bâtir une meilleure compagnie aérienne capable d'affronter la concurrence du monde entier.

Nous avons pensé qu'il était temps de nous faire connaître.

Onex est une entreprise d'ici, l'une des 10 plus importantes au pays, avec des revenus de 14 milliards de dollars.

Nous appartenons et nous sommes dirigés par des gens d'ici. Notre siège social est ici.

Nous sommes des entrepreneurs chevronnés. En 15 ans, nous sommes passés de seulement 10 employés à 58 000.

Certaines des entreprises que nous possédons et dirigeons, comme Sky Chefs, Celestica et les pièces pour automobiles Dura, sont devenues des chefs de file mondiaux.

Au cours de la dernière décennie, nos actionnaires ont pu profiter d'un rendement sur investissement parmi les meilleurs au pays.

L'excellence, ça nous connaît. Les manches relevées aussi. Nous croyons fermement que les gens d'ici peuvent accomplir tout ce qu'ils désirent, lorsqu'ils se mettent à la tâche.

Si vous voulez en savoir plus long sur nous ou sur notre projet de relance de l'industrie du transport aérien, nous vous invitons à visiter notre site Web à **www.airco.ca** ou encore appelez-nous au **1 888 920-8588**.

Nous sommes d'avis que plus vous en saurez sur nous, plus vous serez convaincu que nous pouvons bâtir un meilleur transporteur aérien.

ONEX

UNE SOLUTION BIEN D'ICI

Les médecins de langue française étudient les désordres neurologiques

Maladies d'Alzheimer et de Parkinson, épilepsie, sclérose en plaques : les désordres neurologiques prennent toute l'importance au congrès-exposition de l'Association des médecins de langue française du Canada (AMLFC), qui se poursuit jusqu'à samedi à Montréal.

Au premier jour du congrès, hier, le Dr Rémi Bouchard, neurologue au pavillon Enfant-Jésus du Centre hospitalier affilié à l'Université Laval, a exprimé un optimisme « prudent » quant à la possibilité d'améliorer la qualité de vie des patients souffrant du syndrome d'Alzheimer et celle des proches qui les soignent.

Selon le Dr Bouchard, l'Aricept, seul médicament soulageant les symptômes de l'Alzheimer présentement disponible sur le marché canadien (mais toujours non remboursé par l'assurance-

médicaments), pourrait bientôt être suivi de quelques autres composés actuellement en phase d'essais cliniques, dont la rivastigmine. Celle-ci offrirait des bienfaits cliniquement significatifs chez des patients légèrement ou modérément atteints.

Mais des avancées autrement plus intéressantes pourraient se produire dans les prochaines années, croit le Dr Bouchard, avec le développement possible de traitements physiopathologiques, c'est-à-dire agissant directement sur le processus de la maladie. « Nous entrons présentement dans l'après-symptomatique », dit-il.

Cinq pistes sont empruntées par les chercheurs : les supprimeurs de la production et de la déposition d'amyloïde (plaques séniles) ; les anti-inflammatoires non stéroïdiens ; la sélégiline, un inhibiteur

de la monoamine oxydase déjà utilisé pour le traitement de la maladie de Parkinson ; les facteurs de croissance, dont l'administration chez les humains demeure problématique ; et finalement, les agents antioxydants comme la vitamine E, le ginkgo biloba ou la propentofylline.

C'est justement sur l'action de ces antioxydants que portent les travaux d'un élève de cinquième secondaire de Sherbrooke, David Laflamme, dont les qualités de vulgarisateur font de son stand l'un des plus intéressants — et des plus fréquentés — de l'exposition qui se tient jusqu'à samedi en marge du congrès, au complexe Desjardins.

Cette exposition sur le cerveau et la neurologie regroupe une vingtaine de stands informatifs et est le théâtre de conférences gratuites sur les troubles neurologiques les plus fréquents.

Le Neocate sera remboursé

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Le Neocate, cette préparation lactée dont le non-remboursement par les compagnies d'assurances avait beaucoup fait jaser cet été, a finalement été inscrit à la liste des médicaments de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Destiné aux nourrissons allergiques aux protéines du lait de vache, le produit apparaît à la liste des médicaments d'exception depuis mercredi, a indiqué hier le directeur général du Conseil consultatif de pharmacologie, Marquis Nadeau.

Le CCP est l'organisme chargé de faire des recommandations à la ministre de la Santé quant à l'ajout de nouveaux médicaments à la liste. Habituellement, il peut s'écouler jusqu'à six mois avant que le Conseil ne rende son verdict.

Dans le cas du Neocate, toutefois, les choses se sont passées plus rondement. « À la demande de la ministre, nous avons évalué le dossier de façon prioritaire », a confirmé M. Nadeau. La réponse du CCP à la demande de SHS

North America, fabricant du Neocate, n'était à l'origine attendue que pour janvier.

Des parents de jeunes enfants obligés de consommer du Neocate avaient alerté *La Presse*, en août, parce que leurs assureurs privés refusaient de payer pour le produit, qui peut coûter jusqu'à 800 \$ par mois. Selon la loi, les assureurs ne sont obligés de payer que pour les médicaments qui apparaissent sur la liste québécoise.

Les parents se considéraient victimes d'injustice car les patients assurés directement par la RAMQ pouvaient bénéficier d'un programme dit de « patients d'exception » et être remboursés.

L'allergie aux protéines du lait de vache ou du soya ne se retrouve que chez de 3 à 7 % des enfants, et disparaît normalement après deux ans au plus tard. Seule une infime minorité — quelques dizaines d'enfants par an au Québec — a besoin du Neocate, considéré comme une solution de dernier recours. L'allergie peut causer de la diarrhée, des saignements dans les selles, des crampes et une perte de poids.



Ça donne envie de reprendre la route.

Le nouveau service **LibreContact** transforme votre SCP Bell Mobilité[™] en modem. Maintenant, à partir de votre ordinateur portable ou de poche, vous avez accès par voie numérique, partout et en tout temps, à Internet, au réseau de votre entreprise et à votre courriel.

Trousse LibreContact numérique gratuite.

À l'achat de la trousse **LibreContact**, une remise de 75 \$ (plus taxes) sera appliquée à votre facture mensuelle.

Pour en savoir plus, appelez-nous, consultez notre site Web ou passez nous voir à l'un de nos magasins Espace Bell[™].

1 888 4MOBILE www.auxgensdaffaires.com

Les nouveaux forfaits Mobilité.

150 minutes 29\$	400 minutes 49\$	650 minutes 79\$	800 minutes 99\$	1500 minutes 159\$
------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------

- Minutes utilisables en tout temps[†]
- Aucun contrat
- Pas de frais d'itinérance^{††}
- Facturation à la seconde
- Conférence à trois, Renvoi automatique et Appel en attente inclus.

En vigueur jusqu'au 31 octobre avec un forfait SCP numérique à partir de 29\$ ou plus par mois ou d'un abonnement à un forfait d'entreprise avec un bloc de temps d'antenne Mobilité-entreprise. Jusqu'à épuisement des stocks. Sous réserve de modification ou de prolongation sans préavis. Détails en magasin. Les forfaits à 29\$ et 49\$ par mois sont en vigueur pour les appels locaux et vocaux au Canada seulement. Les minutes non utilisées ne pourront être reportées à une facture subséquente. [†]Seulement au Canada. Taxes, services optionnels et autres frais (activation, accès mensuel au réseau, interurbain et temps d'antenne) en sus. Bell Mobilité et Espace Bell sont des marques de commerce de Bell Canada. LibreContact est une marque de commerce de Bell Mobilité Cellulaire Inc.

Bell
Mobilité